

4 - 5 - 6 décembre 2013

Document d'orientation

18^e Congrès

Union Départementale CGT Paris

salle Eugène Hénaff
Bourse du Travail : annexe Varlin
Bd du Temple Paris 3^e



Document d'orientation

I. Contexte	4
• Le capitalisme bouscule l'équilibre territorial et régional	5
• Criminalisation de l'action syndicale	5
• Nos responsabilités syndicales à Paris	6
II. La direction de l'UD – Diriger ensemble la CGT à Paris	6
III. Notre démarche revendicative à Paris	7
• Salaires et pensions	8
○ L'égalité femmes/hommes reste à gagner	8
• Emploi	8
○ Les déréglementations = danger pour l'ensemble des salariés	9
○ La sous-traitance	10
○ Les travailleurs sans papiers	10
• Protection sociale	12
○ Pour un droit à la retraite à 60 ans et un bon niveau de pension	13
• Défense et développement des services publics	14
○ Services publics/fonction publique	14
○ Les Partenariats Publics Privés	15
○ Logement – un enjeu revendicatif interprofessionnel	15
○ Transports publics	16
• Europe/International	17
• Culture et tourisme social	17
IV. Vie syndicale	17
• A partir de la réalité du salariat parisien, construire une CGT utile à ses besoins	17
○ Renforcer la CGT à Paris : un enjeu prioritaire	18
○ Gagner les élections professionnelles	19
• Politique financière et administration de l'UD	19
• Formation	19
V. Droits Libertés et Actions Juridiques	20
• Conseil des Prud'hommes	20
VI. Communication	21
VII. Activité CGT en direction des Ingénieurs-Cadres-Techniciens	21
VIII. Union Syndicale des Retraités-es	21
IX. Structures auxquelles l'UD participe	22
• Indécosa	22
• AEFTI	22
- Annexes	23

I. Contexte

2. La CGT au niveau national et à Paris est la première organisation syndicale par l'influence qu'elle a auprès des salarié(e)s et par sa participation aux luttes sociales. Cela lui confère des responsabilités particulières comme syndicat de classe et de masse (statuts de l'UD article 2) pour créer l'immense élan émancipateur dont les salarié(e)s ont tant besoin aujourd'hui.
3. Pour imposer de véritables progrès sociaux, nous devons construire des rapports de forces plus favorables au monde du travail.
4. La crise systémique du capitalisme, dont la violence s'aggrave depuis 2007, bouleverse la vie de millions de personnes dans le monde, exacerbe les oppositions de classes, modifie les équilibres territoriaux et géopolitiques. Le capital financier prend le pas sur l'investissement productif. Dérégulation, déréglementation, financiarisation de l'économie, reculs des moyens d'interventions des états au profit des multinationales marquent la période.
5. Ce mouvement général répond à un objectif : accroître la rémunération du capital au détriment de celle du travail.
6. La dévalorisation du travail a provoqué un accroissement des inégalités et de l'exclusion. Cette situation nourrie la montée du racisme, de la xénophobie et du nationalisme dans de nombreux pays et en France. Notre internationalisme, notre engagement dans les luttes à tous les niveaux sont des réponses aux replis identitaires qui ont pour objectif de diviser le monde du travail.
7. La CGT, dans le respect de son indépendance, a su prendre ses responsabilités lors des échéances politiques du printemps 2012, exprimant ainsi l'attente majoritaire des salarié(e)s, des retraité(e)s qui ont choisi de changer de président de la République et de majorité parlementaire.
8. Les profonds changements espérés ne pouvaient se traduire que par de véritables ruptures avec les politiques économiques et sociales mises en œuvre depuis plusieurs décennies.
9. Force est de constater que le changement se traduit par une alternance, une "succession" au service de la pensée néolibérale.
10. En effet, rien n'est entrepris pour arrêter la mise en concurrence des salarié(e)s, l'explosion du chômage les restructurations et délocalisations. Au contraire, la loi dite « sécurisation de l'emploi » constitue un élément supplémentaire de la casse des protections des salariés. Les services publics sont soumis aux politiques de rigueur imposées par la troïka : diminution, privatisation rampante, partenariat public privé, baisse drastique du budget de l'état et du financement de notre protection sociale.
11. Cela se traduit par une aggravation des conditions de travail, l'intensification du travail, et de nouveaux cadeaux aux entreprises par de nouvelles aides publiques.
12. Les annonces concernant le budget 2014 et le PLFSS confirment la continuité des politiques d'austérité et la mise en œuvre de la logique patronale : 15 milliards d'euros de dépenses publiques de moins, 9 milliards d'économies sur les dépenses de l'Etat et des collectivités, 6 milliards sur les dépenses sociales auxquels il faut ajouter 8,5 Mds sur la sécurité sociale. Ces « économies » se traduiront par la suppression de 13 000 postes de fonctionnaires, des réductions sur les dépenses de l'assurance maladie, les retraites et retraites complémentaires, la politique familiale et l'assurance-chômage. Par contre, au nom de l'amélioration de la compétitivité, de nouveaux cadeaux au patronat et aux actionnaires sont prévus, dont le crédit d'impôt compétitivité emploi qui coûtera 20 milliards d'euros aux contribuables. En revanche, les ménages et particulièrement les foyers à revenus modestes seront encore mis à contribution, notamment par la hausse de la TVA. C'est aussi ce gouvernement qui se prépare à casser les statuts des personnels des trois versants de la fonction publique. Et pour la première fois, c'est un gouvernement, qui se dit de gauche, qui rallonge la durée de cotisation nécessaire pour partir en retraite.
13. D'évidence, cette politique n'améliore pas la vie des salariés, mais au contraire, de plus en plus de salariés voient leur situation de vie et leurs conditions de travail aggravées.
14. L'année 2014 sera marquée par des élections politiques : municipales en mars et européennes en juin. La CGT, en respectant son indépendance politique, ne peut pas rester neutre. Dans le prolongement de nos luttes, nous devons porter nos revendications, les faire connaître au plus grand nombre et notamment à l'attention des candidat-es.
15. Face à la crise qui nourrit la montée du racisme, de la xénophobie et qui oppose les peuples entre eux, la CGT doit porter des propositions de changement de société, pour un autre partage des richesses et s'opposer aux thèses de l'extrême droite.
16. La CGT considère que le Front National constitue un danger pour toute la société. D'une part, il prône des thèses contraires à nos principes fondamentaux et à notre conception démocratique de la République, et, d'autre part il promeut un programme économique et social qui va à l'encontre des intérêts des salariés. Cela, tout comme le fait que ce parti considère la CGT comme un de ses adversaires principaux, confirme la nécessité de lutter contre le Front National et les idées qu'il véhicule. Cette lutte passe par notre travail syndical et la satisfaction des revendications pour élever le rapport de forces et changer la donne sur le terrain revendicatif et par un travail spécifique contre le FN.

- | | |
|-----|--|
| 17. | Le congrès affirme que : |
| 18. | - <i>l'austérité n'est pas la solution, mais le problème</i> |
| 19. | - <i>d'autres choix économiques et sociaux sont indispensables.</i> |
| 20. | Le congrès affirme que : |

21. - ***les idées du Front National sont incompatibles avec l'appartenance à la CGT ;***
22. ***Le congrès décide de :***
23. - ***participer à la bataille globale de la CGT contre ce courant politique et les idées qu'il véhicule.***

24. **Le capitalisme bouscule l'équilibre territorial et régional**

25. Le gouvernement actuel, loin d'être en rupture avec le capital financier, impose de façon autoritaire des dispositifs légaux dont l'objectif est de mettre en concurrence les territoires et les salarié(e)s.
26. De fait, il continue de répondre aux exigences de l'Europe du capital qui, dans le cadre de la mondialisation des capitaux, est au service des multinationales. Du vote de la loi sur le grand Paris en 2010 au projet de loi sur la métropolisation, le gouvernement met en cause les fondements de la République.
27. Paris est le troisième pôle mondial d'implantation pour les 500 plus grandes multinationales. Avec 29 millions de touristes en 2012, Paris figure à la troisième place des villes les plus visitées au monde. Paris est un lieu d'affrontement considérable entre les capitalistes où les salarié(e)s et la population seraient la variable d'ajustement d'une concurrence qui se veut libre et non faussée. En concurrence économique à d'autres métropoles du monde (Londres, New York, Shanghai, Moscou, Dubaï...), dans le but de plus de profit, au détriment des salariés, que le patronat et ses représentants politiques poussent à l'élargissement des zones touristiques et à l'extension du temps de travail.
28. Les grandes capitales mondiales s'affrontent aussi pour être « attractives » aux investisseurs étrangers. Elles décident d'aménager leur territoire pour répondre de plus en plus à ces riches investisseurs, au détriment de la réponse aux besoins de la population en matière de transport, de santé, d'emploi, de services publics, etc.
29. Sans attendre le vote définitif de la loi Paris métropole, des zones d'aménagements modifient le paysage social et l'implantation des emplois avec toujours moins d'emplois industriels. La future métropole, en lien avec l'acte III de la décentralisation et la MAP, impactera aussi les missions des services publics et casse les statuts des agents territoriaux à qui on imposera la mutualisation et la mobilité.
30. D'ores et déjà, ces projets d'aménagements vont au-delà des frontières administratives actuelles. C'est bien souvent les faits qui précèdent les dispositifs légaux et il faut souligner combien les organisations de salarié(e)s sont volontairement écartées de toutes discussions. A partir de plusieurs zones d'aménagement du territoire, on constate déjà aujourd'hui le « débordement » de Paris sur les départements de la petite couronne (Paris Nord Est, Zac Rive Gauche, Batignolles, Front de Seine). Déjà aujourd'hui, des salariés parisiens ont été déplacés pour se retrouver dans des zones dites mixtes habitation-bureaux, mais qui sont des lieux où les transports et d'autres infrastructures ne sont pas adaptés.
31. Les projets de grands centres commerciaux à la périphérie de Paris, comme ceux accolés aux aéroports parisiens remettent chaque fois la question du temps de travail et de trajet sur l'avant de la scène.
32. Les soi-disantes concertations organisées par la Mairie de Paris cachent en réalité des décisions non négociables et structurantes pour l'avenir.
33. C'est bien la sphère financière et commerciale qui veut s'imposer et modifier tous les rythmes de la ville et de la vie, tout comme le temps de travail des salarié(e)s.
34. La CGT doit d'être attentive à ces zones d'aménagements dans la capitale.

35. ***Le congrès affirme l'opposition de CGT à l'acte III de la décentralisation.***
36. ***Le congrès décide de créer les conditions de l'appropriation de ces enjeux par un plus grand nombre de salarié(e)s, de retraité(e)s pour qu'ils interviennent à partir de leurs revendications.***

37. Les conséquences de cette politique territoriale, dans la continuité de la loi HPST, mettent également en cause l'ensemble des structures sanitaires, sociales et hospitalières qui touchent des milliers d'usagers, de malades, des salariés et des habitants.
38. En lien avec des modifications territoriales à venir et/ou déjà concrétisées, la question de l'exigence de démocratie sociale et, dans le prolongement du 50^e congrès, il y a nécessité d'imposer des instances nouvelles permettant aux organisations de salariés de s'exprimer.

39. ***Ainsi, pour être en mesure de suivre et de peser sur la mise en œuvre de la politique de la municipalité, la CGT revendique la mise en place d'un conseil économique et social au niveau départemental.***

40. Dans le cadre de modification territoriale qui s'accélère, nous devons faire entendre nos revendications en termes de logement, de transport, d'emploi et de service public de proximité ainsi que sur les statuts des personnels, nouveaux lieux pour les salariés (nouvelles bourses du travail, restaurations collectives...).
41. Ces revendications sont d'actualité depuis longtemps à la CGT Paris. L'échéance des élections municipales doit nous permettre de les porter de manière offensive avec toute la CGT à Paris.

42. **Criminalisation de l'action syndicale**

43. Depuis des années l'Etat et le patronat criminalisent l'action syndicale. Le patronat a besoin de tuer toute opposition qui viendrait remettre en cause ses choix stratégiques. A Paris, de nombreux camarades sont concernés. Avec un gouvernement qui écoute et protège le patronat, nos militants risquent d'être confrontés de plus en plus à ces tentatives de criminalisation, d'autant que le refus du gouvernement et des députés socialistes de voter une loi d'amnistie donne des ailes et des arguments aux patrons. Pourtant tout salarié a le droit de se syndiquer et d'exercer une activité syndicale et plusieurs textes internationaux et européens

- prohibent la répression comme les discriminations syndicales.
44. Pourtant, nous constatons que de plus en plus d'employeurs dénie ces droits fondamentaux aux travailleurs. C'est un moyen de décourager toute volonté de militer et de lutter contre les régressions sociales. Les entraves à l'implantation syndicale et à l'action des syndicats sont devenues presque systématiques dans certaines professions et aucun secteur n'est épargné.
45. La CGT combat cette répression, mais si cela se traduit souvent en actions de défense juridique, pour autant nous sommes conscients que cette seule action est insuffisante. Il est nécessaire de prendre l'ampleur de ce sujet et de le (re)placer résolument dans le cadre de notre activité revendicative et collective.
46. Ce phénomène prend de l'ampleur, et si nous voulons y mettre un terme ou tout du moins le faire reculer, il nous faut aller plus loin dans notre réflexion. Nous savons qu'un contre-pouvoir est nécessaire et indispensable dans une démocratie. Nous devons avoir une stratégie syndicale interprofessionnelle sur la question, celle-ci doit d'abord passer par une grande réflexion sur la capitale et dans toute la CGT.

47. ***Le congrès décide que l'UD CGT Paris doit mettre tout en œuvre pour avancer sur le sujet de manière inter professionnelle et de porter cette ambition dans toute la CGT.***

48. **Nos responsabilités syndicales à Paris**

49. Pour la CGT, la revalorisation du travail et une autre répartition des richesses créées au profit des travailleurs et travailleuses sont indispensables pour sortir de la crise. Nous devons donc continuer à initier et développer des luttes à partir des revendications des salariés et de nos valeurs.
50. Nous pourrions le faire avec un syndicalisme qui leur est utile, qui conteste, qui propose, lutte, négocie et gagne.
51. Conquérir l'émancipation de toutes et de tous, agir pour une société démocratique où l'être humain est libéré de toutes les formes d'exploitation, de discrimination, de domination par la maîtrise de l'orientation des richesses et des moyens de développement et de création qu'il produit est le socle d'une société juste, solidaire et de progrès social.
52. Rassembler les salarié(e)s, à partir de leurs revendications, pour leur permettre de participer à la transformation de la société est notre objectif.
53. A Paris, la CGT doit continuer à mettre à disposition des salarié(es) ses analyses pour une meilleure compréhension collective des mutations en cours et de leur impact sur les rapports sociaux en vue de les modifier en faveur des travailleurs et travailleuses.
54. De ce point de vue, les analyses de nos précédents congrès départementaux, nos axes revendicatifs ainsi que les résolutions adoptés lors du congrès confédéral sont toujours des éléments d'actualité pour nous aider à la construction de rapports de forces favorables aux salarié(e)s.
55. Le rôle de la CGT reste donc de tout mettre en œuvre pour permettre aux salariés de faire aboutir leurs revendications par des luttes convergentes, à partir des propositions CGT, de défendre leurs intérêts immédiats et de participer à la transformation de la société. Cela passe par l'affrontement capital / travail.

II. **La direction de l'UD – Diriger ensemble la CGT à Paris**

56. La situation de crise qui frappe le monde du travail nécessite de construire des luttes convergentes interprofessionnelles de nature à imposer nos revendications. L'enjeu de renforcer notre CGT à Paris, de déployer et coordonner nos efforts auprès des salariés afin de leur proposer de s'organiser nous impose de mieux travailler ensemble.
57. L'ensemble des structures de la CGT Paris est concerné, et nous devons amplifier les complémentarités indispensables pour permettre à la future commission exécutive d'appuyer ses décisions à partir d'un travail syndical interprofessionnel préalable afin de nous assurer une mise en œuvre la plus efficace possible.

58. ***Pour atteindre nos objectifs revendicatifs et de renforcement le congrès décide :***
59. - ***d'élire une CE de l'UD de 75 camarades dont 5 membres pour la CFC, à qui il appartiendra de définir son fonctionnement (pôles, commissions...) et ses méthodes de travail ;***
60. - ***de confier à la CE de l'UD la responsabilité d'améliorer les liens avec les syndicats et la complémentarité avec les unions locales. Cela pourrait se faire par exemple par la mise en place de réunions régulières avec les premiers responsables des syndicats ;***
61. - ***de surmonter avec eux les difficultés qu'ils connaissent pour s'impliquer concrètement dans l'activité interprofessionnelle ;***
62. - ***d'attirer fortement l'attention des syndicats pour qu'ils prennent les dispositions pour permettre aux membres de la CE d'avoir des moyens syndicaux afin d'assurer leur responsabilité de dirigeants de l'UD ;***
63. - ***d'impulser des campagnes revendicatives et de syndicalisation à l'échelle départementale ;***
64. - ***d'améliorer la coordination des élu(e)s et mandaté(e)s CGT au niveau départemental, régional et national.***
65. - ***Le congrès mandate la future CE pour approfondir les débats sur nos rapports aux politiques, le syndicalisme rassemblé et les liens ULs – UD.***

66. **Responsabilité individuelle et collective des membres de la CE de l'UD, le congrès décide :**
67. - **La future CE devra faire connaître les responsabilités de chacun de ses membres et réaliser à chaque comité général un point général d'activité conformément aux statuts ;**
68. - **de contribuer aux travaux de l'UD, d'améliorer le travail collectif au sein de la CE par la participation effective de chacun de ses membres, l'impulsion, le respect et le suivi des décisions prises en commun ;**
69. - **améliorer les liens avec nos structures professionnelles et interprofessionnelles ;**
70. - **Chaque membre de la CE de l'UD est responsable du lien avec son syndicat, les syndicats de sa fédération présents à Paris et son union locale.**

71. Fonctionnement de la CE de l'UD
72. Pour une bonne mise en œuvre des orientations qui seront définies par le congrès de l'UD il sera nécessaire d'améliorer le travail transverse entre les différents pôles et commissions qui seront mis en place par la CE.

III. Notre démarche revendicative à Paris

73. Les politiques publiques et patronales sont totalement tournées vers la réponse aux exigences du patronat, des multinationales, des institutions financières et des banques. Devant la violence de ces politiques et la servilité dont font preuve les gouvernements face au MEDEF, les salariés ne peuvent compter que sur leur rassemblement dans le cadre du rapport des forces.

74. Ce rapport des forces, pour être favorable aux salariés, a besoin d'être travaillé autrement et de manière interprofessionnelle. Il est de plus en plus évident que seul un vaste mouvement de la masse des travailleurs sera en mesure d'imposer la réponse aux revendications. Il est constant ces dernières années que les victoires les plus marquantes remportées dans les entreprises ont fait suite à un arrêt de la production. C'est bien pour cette raison que les responsables politiques et le patronat ne cessent de réduire le droit de grève, les libertés individuelles et les droits syndicaux.

75. N'avons-nous pas un manque dans notre réflexion collective ? Ne devons-nous pas enfin décider de réfléchir ensemble d'abord dans la CGT à la nature du mouvement social que nous estimons nécessaire et, partant de là, comment nous le construisons ensemble très concrètement ? Ce débat ne devrait-il pas traverser toute la CGT ? Ne serait-ce pas judicieux qu'il soit organisé de manière interprofessionnelle et nationale ?

76. Soyons clairs ! il ne s'agit pas de décréter la généralisation de la grève à la place des salariés. Il s'agit d'abord de travailler des revendications qu'ils porteront d'autant plus qu'elles seront claires et crédibles et de leur proposer l'action unie des salariés.

77. L'augmentation des salaires, des pensions et des minimas sociaux est une nécessité pour relancer l'économie et l'emploi stable. Cela permet aussi de financer la protection sociale. La reconquête des services publics est également une autre exigence de la CGT.

78. Salaires et pensions

79. L'augmentation des salaires est une des premières préoccupations des salariés. Depuis des années le patronat et les directions individualisent salaires et rémunérations. Ils refusent de plus en plus de négocier des augmentations générales des salaires. Ils se réfugient derrière la notion de pouvoir d'achat global dans l'entreprise, y intégrant ainsi les promotions, les déroulements de carrières, l'intéressement, les primes de résultats ou d'objectif, afin de ne pas répondre à l'exigence de revalorisation générale des salaires. Cette stratégie est dangereuse pour les salariés à plus d'un titre et elle permet à certaines organisations syndicales de signer des reculs sociaux. Elle provoque un écart des salaires de plus en plus grand entre les hauts cadres dirigeants et les premiers salaires ; elle inocule, comme un poison, la « compétition » entre les salariés, elle permet aux patrons de ne pas prendre en compte la négociation sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, elle permet de détourner des millions d'euro du financement de la protection sociale...

80. A Paris, il est de plus en plus difficile de vivre correctement avec moins de 2 000 €. A l'exception des salaires tout augmente : loyers, alimentation, gaz, électricité, eau, téléphone, médicaments, essence, transports, frais de garde des enfants, taxes municipales, remises en cause de la gratuité des transports pour les personnes âgées et handicapées (carte Emeraude, Améthyste)... Dans le privé, les augmentations de salaires sont le plus souvent minimales et dans la fonction publique la valeur du point d'indice est gelée depuis 4 ans. Le SMIC a, quant à lui, été très faiblement revalorisé. Les salariés n'en peuvent plus des bas salaires, du temps partiel imposé, de la précarité, de la non-titularisation, du chantage à l'emploi, des rémunérations individualisées, des licenciements, des suppressions de postes...

81. **La CGT Paris revendique :**

82. - **le SMIC à 1 700 € brut, soit 25% d'augmentation sur son niveau actuel**
83. - **une augmentation générale des salaires d'au moins 300 € afin de répondre dans l'urgence et dans un premier temps aux besoins vitaux des salariés**
84. - **l'intégration des primes dans le salaire de base pour tous les salariés**
85. - **pas une pension en dessous du SMIC revendiqué par la CGT**
86. - **l'allocation de chômage doit être équivalente à 80% du dernier salaire avec au minimum le SMIC**

- 87. - ***l'égalité des salaires femmes/hommes doit être imposée***
- 88. - ***l'interdiction de la précarité notamment : les CDD à répétition, les stages non-rémunérés, les temps partiels imposés, la non-titularisation...***
- 89. - ***l'arrêt immédiat des exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises, afin que cette partie des richesses créées par les salariés permette de financer la protection sociale***
- 90. - ***des revenus de remplacement correspondant au minimum à 80% du SMIC revendiqué par la CGT.***

91. **L'égalité femmes/hommes reste à gagner**

- 92. La situation subie par le salariat féminin dans la société et dans les entreprises n'est pas un phénomène nouveau ; il aurait même tendance à s'aggraver. C'est toujours un problème de société.
- 93. Les femmes représentent 50% du monde du travail. La différence de rémunération est toujours de 25% inférieure à celle des hommes.

94. ***Le congrès décide :***

- 95. - ***de continuer à se battre contre les discriminations et les inégalités y compris dans le monde du travail ;***
- 96. - ***de poursuivre les formations/journées d'étude prévues sur le thème des violences sexistes au travail et dans nos organisations et sur la place des femmes au travail /au syndicat/dans la vie sur le thème « le métier a-t-il un sexe ? » ;***
- 97. - ***de porter dans toutes les structures la question des discriminations et d'inégalités entre femmes et hommes.***

- 98. A Paris, avec plus que 50% du salariat féminin, le travail revendicatif CGT, en lien avec la commission confédérale femmes mixité, doit être poursuivi et approfondi. Chaque fois que les femmes subissent des attaques cela permet au patronat de le généraliser à l'ensemble des salariés.
- 99. De nos jours le temps partiel est plus souvent subi que choisi. Il représente 30% de l'emploi chez les femmes. Les politiques engagées aujourd'hui ne favorisent pas le retour à l'emploi après les maternités, vu le manque criant de place en crèches et le manque d'une réelle politique de la famille qui continue à obliger les parents (le plus souvent les femmes) à recourir au temps partiel pour pallier la garde des enfants.
- 100. Pour combattre ces inégalités, des changements structurels s'imposent.

101. ***Le congrès décide de porter des revendications :***

- 102. - ***l'augmentation de la part dite patronale des cotisations sociales des emplois à temps partiels au niveau de celles des emplois à temps complet ;***
- 103. - ***refonte de tous les contrats de travail « atypiques » afin de faire progresser l'emploi stable et à temps plein ;***
- 104. - ***imposer des négociations dans toutes les branches professionnelles***
- 105. - ***réformer le congé parental : raccourcir, partager et mieux rémunérer afin qu'il permette le maintien des femmes dans l'emploi, et un meilleur partage des responsabilités familiales ;***
- 106. - ***développer un réel service public d'accueil des jeunes enfants accessible à toutes et tous géographiquement et financièrement ;***
- 107. - ***permettre la scolarisation des enfants dès 2 ans en école maternelle lorsque les parents le souhaitent et développer des services périscolaires.***

108. **Emploi**

- 109. A Paris, comme ailleurs, la question de l'emploi est un enjeu fondamental. La situation des salariés s'y dégrade considérablement, la précarité se développe. Les horaires de travail sont de plus en plus étendus et extensibles. Les plans de licenciement continuent et le nombre de ruptures conventionnelles a explosé. Dans le même temps, les restructurations à pôle emploi ne favorisent pas un bon accueil et un bon suivi des demandeurs d'emploi. L'inspection du travail, au fil des restructurations, n'a plus les moyens d'assurer correctement et en toute indépendance ses missions.

110. ***Le congrès s'engage à :***

- 111. - ***continuer et développer la bataille contre l'extension des horaires de travail en luttant contre le travail du dimanche et le travail de nuit ;***
- 112. - ***revendiquer une nouvelle baisse du temps de travail sans aucune diminution de salaires ;***
- 113. - ***continuer à s'opposer aux suppressions d'emplois et aux licenciements ;***
- 114. - ***continuer la bataille contre la précarité ;***
- 115. - ***s'opposer à toute tentative d'individualisation des droits des salariés et défendre l'ensemble des droits et des garanties collectifs (statuts, conventions collectives ...) ;***
- 116. - ***revendiquer un service public de la formation professionnelle sous le contrôle de l'Etat ;***
- 117. - ***s'opposer à toute tentative de remise en cause d'une médecine de travail indépendante du patronat ;***
- 118. - ***travailler à l'amélioration des conditions de travail ;***
- 119. - ***lutter contre toutes formes de discriminations au travail.***

-
120. **Les dérèglementations = danger pour l'ensemble des salariés**
121. A Paris, que les raisons soient touristiques, culturelles ou autres, elles ne sont prétexte qu'à déréglementer le travail, tout d'abord dans le commerce et forcément par la suite dans tous les autres secteurs, sans épargner les travailleurs du public.
122. Le Code du Travail a prévu de préserver la santé des salariés en réglementant la durée du temps de travail en instaurant le repos dominical, en définissant le travail de nuit et en le limitant à un recours exceptionnel. La recherche du profit absolu et la concurrence ne font pas bon ménage avec les dispositions qui protègent les salariés. Le salariat parisien est confronté à cette volonté patronale visant à déréglementer le travail. La CGT à Paris, notamment dans le commerce, a entrepris une démarche unitaire visant à sanctionner les nombreuses enseignes qui violent la loi. La démarche juridique a son importance mais elle est insuffisante, d'autant plus que ces grandes enseignes essaient de contourner la loi par de multiples moyens : appel systématique des décisions de justice, demande de dérogation au préfet, accords dérogatoires dans les entreprises, lobbying exercé auprès des ministères.
123. Les actions unitaires au sein du Comité de Liaison Intersyndicale du Commerce Parisien ont empêché, pour le moment, toute extension des zones touristiques dans Paris et contraint les pouvoirs publics à observer la loi. Nous restons d'autant plus vigilants suite aux dernières décisions prises par la DIRECCTE qui autorisent maintenant l'extension du travail de nuit contre l'avis des juges.
124. Si la déréglementation, au travers du travail le dimanche et la nuit, touche aujourd'hui particulièrement les salariés du commerce, l'objectif du patronat est d'arriver très vite à une déréglementation du temps de travail pour l'ensemble des salariés. Cette bataille soulève les questions du rythme de vie pour les salariés et les habitants (= repos, calme, vie de famille). Pour que Paris ne devienne pas une ville essentiellement touristique et au service du profit, la lutte contre les déréglementations doit impliquer davantage de militants, syndiqués et salariés parisiens.
125. Dans le commerce, les jugements prononcés en septembre 2013 et les débats publics qui ont suivi montrent les enjeux pour les grands enseignes mais aussi l'objectif de contraindre la société à consommer et travailler 24h/24h et 7 jours sur 7 de façon tout à fait banalisée. La (tentative de) division opérée entre les salariés « volontaires » et syndicats « opposés » aux extensions de horaires de travail confirme que, dans le cadre de la concurrence mondialisée et du capitalisme exacerbé, pour le patronat les enjeux sont de taille.
126. De fait, les salaires trop bas, l'absence de bourse et d'allocation d'indépendance pour de nombreux étudiants, le manque de structures d'accueil pour les jeunes enfants mais aussi la pression des patrons et le pourcentage de sans-emplois font que des salariés acceptent de travailler « en extension » d'horaires. Par ailleurs, s'il est commode d'attirer les salariés par des majorations pour les heures de nuit ou du dimanche, l'immense majorité des huit millions de salariés qui travaillent sur des horaires atypiques sait que ces majorations n'existent que parce que le travail de nuit ou du dimanche n'est pas encore devenu la norme. Or, c'est bien à un glissement vers des ouvertures 7 jours sur 7 et 24h/24h que tendent les grands groupes de la distribution.
127. Une généralisation du travail de nuit et le dimanche dans les commerces ne resterait pas cantonnée à cette profession. Inéluctablement, des pans entiers de la société seraient impactés par ses conséquences : l'ouverture des crèches ou l'intensification des transports, par exemple, suivront. L'impact écologique ne pourra non plus être négligé, ni celui sur la vie des riverains des zones commerciales qui seront constamment fréquentées.
128. Ce qui se joue derrière la bataille du travail du dimanche va bien au-delà des faux prétextes invoqués : l'emploi et la motivation, voire le volontariat des salariés. Nul doute en effet que travailler le dimanche, travailler la nuit est encore un complément de ressources pour des salariés sous payés, voire la seule ressource possible pour les étudiants notamment. Mais cette offensive va au-delà et le dimanche est une brèche dans laquelle le patronat veut s'enfoncer afin de banaliser toute la semaine, le jour comme la nuit et pour tout le monde. A terme, la généralisation du travail de nuit et du dimanche remettra en cause les critères sur la pénibilité du travail.
129. La question du travail de nuit ou du dimanche n'est pas l'affaire que des seuls « volontaires ». Le travail de nuit a des conséquences néfastes pour la santé et celui du dimanche fait disparaître un jour de repos commun à une grande majorité de citoyens. Les dérogations doivent être réservées aux professions où ce travail est absolument indispensable à l'intérêt général.
130. La tentative d'opposer les organisations syndicales aux salariés indique également une étape supplémentaire d'élimination de toute opposition à la logique de concurrence et augmentation de profits à tout prix. La France est riche de sa culture, de sa création vivante, de sa convivialité. Notre vie associative, sportive est d'autant plus riche et vivante que nous avons un arsenal législatif censé préserver des temps et des espaces pour faire autre chose que travailler.
131. De la même manière, comment expliquer, dans une période de chômage massif, que certains salariés soient contraints de travailler en moyenne 44 h par semaine ? La lutte contre le chômage passe aussi par le partage du travail. Limiter le temps de travail des cadres est un outil essentiel pour ouvrir des perspectives d'emplois pour les jeunes diplômés comme pour les autres catégories de salariés.
132. Le dispositif du forfait en jours, que la CGT et son UGICT ont toujours combattu, est la cause principale de la forte augmentation du temps de travail réel des cadres. Ainsi, sur la période 2003 – 2011, ils connaissent la plus forte croissance de leur temps de travail avec + 5,8% par an. De plus, les déréglementations du temps de travail successives introduites par les gouvernements Fillon ont permis une extension du périmètre du forfait jours de 5 à 12,2 % du salariat en 10 ans.

133. **Le congrès décide :**
134. - **de combattre la banalisation de l'extension des horaires de travail ;**
135. - **de combattre la précarisation des salariés ;**
136. - **de développer les luttes pour l'augmentation généralisée des salaires ;**
137. - **de ne pas accepter que les temps sociaux soient désormais considérés comme des freins à la productivité ;**
138. - **de porter l'exigence que le travail du dimanche, des jours fériés et de nuit ne relève exclusivement que de la réponse aux besoins impérieux et vitaux des citoyens dans le respect de l'intérêt général ;**
139. - **d'interpeler la CGT pour un travail revendicatif sur des compensations qui prennent en compte la santé des salariés et les répercussions sur leur vie sociale et personnelle, dans le cadre d'un socle interprofessionnel minimum ;**
140. - **que la CGT et son UGICT agissent pour le respect des durées maximales de travail, la mesure et le contrôle du temps de travail et la préservation de la santé.**

141. **La sous-traitance**

142. Le patronat a toujours œuvré pour entretenir éparpillement et division des travailleuses et travailleurs. L'externalisation systématique d'activités (nettoyage, restauration, sécurité, maintenance, informatique, services administratifs, gestion d'une partie des ventes... ou autres missions) par le recours à la sous-traitance permet de contourner les garanties conventionnelles. Dans des secteurs tels que la construction ou la sécurité, il n'est pas rare de découvrir des sous-traitances en cascade. Ce ne sont pas moins de 7, 8, voire plus de 10 niveaux de sous-traitance qui peuvent exister. À chaque niveau l'employeur prend sa marge de profits, et à chaque niveau les garanties sociales, la sécurité des travailleurs, les salaires se dégradent. De fait, le non-respect du code du travail et des conventions collectives nous est présenté comme incontournable. Il n'est d'ailleurs pas étonnant de trouver parmi ces travailleurs une forte proportion de travailleurs étrangers, de sans papiers et des femmes en statuts précaires.
143. Même soumis aux appels d'offre, les marchés publics et privés « bénéficient » à ceux qui auront proposé les prix les plus bas (les moins-disants). Les économies sont là aussi, réalisées au détriment des salaires, des conditions de travail et même du droit !
144. Les conditions de travail et d'existence des salariés de la sous-traitance sont conditionnées aux exigences de profit du donneur d'ordre et à celles du prestataire. De plus, personne ne veut assumer le rôle et les responsabilités sociales d'employeur et encore moins celui d'interlocuteur. Des centaines de milliers de salariés relèvent de statuts ou garanties collectives différents dans un même groupe, une même entreprise, un même service ou un même lieu de travail. C'est par ce moyen que les employeurs peuvent s'affranchir de leurs obligations vis à vis des salariés et de leurs syndicats, des revendications et des instances représentatives du personnel.
145. Le recours à la sous-traitance et l'éparpillement du salariat doivent-ils empêcher toute communauté d'intérêts des salariés dans le collectif de travail ? Sont-ils inéluctables ? Doit-on les accepter ou les combattre en revendiquant, par exemple, concrètement la réintégration des activités dans les entreprises dites « mères » ?

146. **Le congrès mandate la future direction de l'UD :**
147. **Pour lancer une réflexion à partir des fiches confédérales n° 10 (« Droits des salariés des entreprises sous-traitantes » et n° 32 « Responsabilité sociale des entreprises »), afin :**
148. - **de lancer une réflexion et un travail revendicatif ;**
149. - **de mettre en place des temps de formation-information qui permettent de mettre en commun les expériences des syndicats de la capitale ;**
150. - **de prendre contact avec les professions concernées, en lien avec l'URIF CGT et la CGT ;**
151. - **de construire une première plateforme revendicative qui pourrait être portée pour négociation, dans un premier temps auprès de la Mairie de Paris.**

152. **Les travailleurs sans papiers**

153. Depuis juin 2010 la permanence de l'UD à l'Union locale du 19^e arrondissement a suivi les 1 480 dossiers des salariés qui ont fait grève en 2009. Sur ces dossiers, 1 100 personnes ont été régularisées à Paris.
154. Nous avons pu suivre les salariés dans leur processus de régularisation et concernant le renouvellement de titres de séjour principalement le titre de séjour « salarié ».
155. Les problèmes de renouvellement sont nombreux : salariés changeant d'employeur, de métier ou de type de contrat de travail (temps partiel, intérim,...). Dans ces cas ils peuvent se voir refuser le renouvellement du titre de séjour. C'est pour cette raison que nous avons demandé, quand le salarié y avait droit, des cartes Vie Privée et Familiale qui permettent toute activité professionnelle et donnent droit au travail automatiquement. Nous en avons obtenu 198.
156. L'introduction du titre II *Travailleurs Etrangers* du Code du Travail (5^e partie du code – Livre II *Dispositions applicables à certaines catégories de travailleurs*), stipule :
157. « Les étrangers se trouvent placés dans une situation différente de celle des nationaux, aucun principe ni

aucune règle de valeur constitutionnelle n'assurant aux étrangers des droits de caractère général et absolu d'accès et de séjour sur le territoire national ; le législateur peut aussi prendre, à l'égard des étrangers, des dispositions spécifiques dans le respect des libertés et des droits fondamentaux de valeur constitutionnelle reconnus à tous ceux qui résident sur le territoire de la République. ».

158. Cette partie du code du travail régit entièrement les conditions de délivrance et de renouvellement des autorisations de travail qui accompagnent la carte « salarié » et, par conséquent, l'autorisation de séjour.
159. Ces conditions sont proprement discriminantes. Cela place également ces travailleurs dans une situation d'instabilité et de précarité constante car :
160. La demande d'autorisation de travail est remplie selon le bon vouloir de l'employeur et la procédure de régularisation peut être interrompue à tout moment si celui-ci décide de ne pas donner la convocation pour visite médicale ou s'il décide de ne pas payer la taxe OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).
161. Si l'employeur n'est pas en règle aux yeux de l'URSSAF, il ne sera pas sanctionné mais ce sera le salarié qui verra sa demande d'autorisation de travail rejetée.
162. Sur la carte « salarié » figure le métier. Pendant les deux années qui suivent, le salarié ne peut pas en changer, ni obtenir de l'avancement ou changement de qualification.
163. S'il change d'employeur, il doit faire remplir une nouvelle « demande d'autorisation de travail » qui sera une fois encore soumise à la Direccte. Si le contrat de travail est plus précaire que le précédent (passage en intérim si CDI initial, temps partiel, baisse du salaire), l'autorisation de travail ne sera pas renouvelée. De fait les dispositions légales ne prennent pas en compte les aléas de la vie salariée imposés à ces travailleurs.
164. Aux regards de ces éléments, dire qu'il faut juste appliquer le code du travail pour obtenir une réelle égalité des droits entre salariés français et étrangers est donc vain et inutile. Un empilage de circulaires et textes additifs ne modifiera pas cette situation de fait. La publication de l'addendum au guide des bonnes pratiques en 2010, comme de la circulaire Valls ne sont absolument pas des victoires. Ces textes ne permettent pas aux étrangers de défendre leurs droits devant les préfetures et les tribunaux car ils continuent à placer la régularisation dans le domaine de l'admission exceptionnelle au séjour (article L 313-14 du CESEDA) et sur le fond ils ne répondent pas à nos exigences. Il est donc indispensable de modifier le code du travail tout comme le CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du Droits d'Asile).
165. Nous ne pouvons plus tolérer que le devenir d'un salarié, sa régularisation dépendent uniquement de la volonté de son employeur et que ce même salarié, suite à sa régularisation, se retrouve enchaîné à cet employeur « qui a tout fait pour lui ». C'est à l'encontre de nos valeurs syndicales. La demande de régularisation doit être portée par le salarié lui seul et sur la base d'un contrat de travail en cours ou à venir.
166. D'autre part, nous ne pouvons accepter qu'un temps de présence clandestine sur le territoire ou des fiches de paye soient obligatoires pour obtenir potentiellement une régularisation. Cette période de clandestinité imposée aux étrangers ne garantit pas les droits de ces salariés. Elle les contraint la plupart du temps à travailler dans des conditions extrêmement précaires. De plus l'exigence des fiches de paye exclut catégoriquement les travailleurs au noir du processus de régularisation, ce qui n'est pas acceptable.

167. ***Nous revendiquons :***

168. - ***un titre de séjour unique, stable, avec droit au travail, renouvelable de plein droit ;***

169. - ***la modification du CESEDA mais aussi du Code du Travail pour des régularisations de plein droit et pour une réelle égalité des droits.***

170. Nous avons porté ces exigences de manière unitaire (avec l'Union Syndicale Solidaires, la FSU, Le GISTI, la FASTI, la Cimade, RESF, la LDH Paris, Droits Devant !!, Autremonde) dans une adresse publique aux candidats aux élections présidentielles et dans une adresse plus récente aux parlementaires et aux élus.

171. ***Le congrès décide :***

172. - ***de prolonger ce travail unitaire, notamment pour préparer le débat sur le futur projet de loi sur l'immigration prévu en 2014 ;***

173. - ***de prendre en compte qu'aujourd'hui au sein de notre Union Départementale, il est nécessaire de remettre en place un véritable collectif de travail sur ces enjeux afin d'agir ensemble afin que ces revendications pour l'égalité des droits entre salariés français et étrangers puissent être portées et entendues. Ce travail doit aller au-delà de la problématique de la régularisation et se situer dans le domaine de l'égalité des droits entre français et immigrés ;***

174. - ***de remobiliser les forces au sein de notre organisation. De former les camarades sur les enjeux afin de défendre les salariés étrangers (sans-papiers ou pas) dans leurs démarches possibles de régularisation, dans leurs problèmes de renouvellement de titre de séjour. Mais également dans les relations de conflits avec leurs employeurs, pour obtenir des cerfas mais aussi en cas de licenciement, salaires impayés, refus des congés payés, respect des conditions de travail et de sécurité...***

175. Il est important de continuer le travail de syndicalisation afin que ces salariés, bien souvent les plus précaires, fassent partie intégrante de notre organisation et puissent y exercer bien plus de responsabilités. Un travail important a déjà été fait dans certaines professions sur Paris (commerce, nettoyage, construction, intérim) et dans certaines unions locales mais il est nécessaire de poursuivre et d'amplifier ces efforts.

176. **Protection sociale**

177. Le PLFSS 2014 est brutal dans ses attaques contre notre sécurité sociale chiffré à 6 milliards d'économie dont 5 pour la santé publique. Il attaque son financement via le retour de la TVA sociale et la remise en cause des cotisations famille. Le débat sur le coût du travail vise à transférer le financement de la sécurité sociale basé sur le salaire socialisé à la seule charge des salariés par la fiscalisation, la CSG et la CRDS.
178. La loi de sécurisation de l'emploi de juin 2013, outre la déréglementation qu'elle instaure, constitue une attaque en règle contre la sécurité sociale via son article 1 sur les complémentaires obligatoires d'entreprise qui remet en cause les fondements de la solidarité et accentue les inégalités entre actifs ou non, adhérents individuels ou bénéficiaires d'un contrat collectif.
179. Le gouvernement a maintenu et poursuivi la politique de ses prédécesseurs de déremboursements de médicaments et de franchises.
180. Le PLFSS prévoit, dans la gestion de l'assurance maladie, de rendre 500 millions d'euros. Cela se traduit concrètement pour les assurés par la fermeture de centres d'accueil et de centres de santé ; à Paris, sont programmées celles de 4 centres CPAM (13, 14, 15, 17^e), 2 CAF (5, 18^e), 5 agences CNAV et ce sont également 25 agences pôle emploi qui fusionneront ou fermeront avant la fin de l'année. Par ailleurs, la régionalisation de l'URSSAF est dans le collimateur.
181. Les centres de santé mutualiste, sont aussi menacés par cette logique. Les annonces d'austérité faites dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale ne vont pas arranger les conditions de travail des personnels, d'accueil et de gestion des dossiers des assurés sociaux.

182. ***Le congrès s'engage à combattre cette logique et à défendre le projet d'un vaste système public de santé financé par la sécurité sociale dont la gestion doit être redonnée aux organisations de salariés.***
183. ***A Paris la CGT revendique :***
184. - ***l'abrogation de la CSG, de la CRDS***
185. - ***le non à la fiscalisation de la branche famille***
186. - ***l'arrêt des exonérations et des exemptions de cotisations patronales***
187. - ***la suppression des franchises***
188. - ***le maintien de tous les centres d'accueil à Paris comme le centre St Charles et le centre dentaire Archereau...***

189. Dans un tel contexte, l'accès à la santé est un droit pour chaque individu dans notre société. Au même titre que tout ce qui est indispensable pour vivre et se développer, comme le droit à l'éducation, au logement, à l'énergie, au transport, la culture, la santé est bien un besoin fondamental et non une marchandise.
190. La Constitution exige d'assurer ces fondamentaux pour tous.
191. C'est le rôle de l'Etat que d'être le régulateur, le garant pour chaque individu, quels que soient ses moyens financiers, son lieu de résidence et son origine, de garantir l'accès à des soins de qualité. Ce principe de solidarité nationale repose sur les fondamentaux de la sécurité sociale, en particulier de l'assurance maladie. Ces droits issus du programme du Conseil National de la Résistance à la Libération, sont le ciment de la République Française.
192. L'hôpital public, c'est notre bien commun. Il assure l'urgence sanitaire et sociale. Il soigne, il reconforte, il accompagne. Il est un lieu de recours, compétent, accessible en permanence. Comme doivent l'être les structures de la sécurité sociale dans l'accueil, la gestion, le suivi des dossiers et l'accompagnement des familles.
193. Le Ministre Ambroise Croizat a porté cette exigence : « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins » les élus parisiens devraient être dans cet esprit et mener une politique encore plus sociale. Ce qu'ils ne partagent pas tous.
194. Pourtant depuis une vingtaine d'année l'Etat a décidé de liquider le système public de santé français afin d'aboutir globalement à un système à « l'américaine ». C'est Claude Evin, alors ministre de la Santé, qui, en 1991, a lancé le processus par le principe de diminution des dépenses de santé, prenant prétexte du « trou de la sécu ». Pour atteindre cet objectif, il fallait prendre le contrôle du budget de la sécurité sociale, ce qui a été obtenu par Juppé en 1996.
195. Le traité économique et monétaire européen de 1992 ira encore plus loin en décrétant la privation, en mettant en œuvre la concurrence libre et non faussée et en appliquant le principe de subsidiarité aux Etats européens.
196. Afin de contrôler les dépenses, ont été créées en 1996 les Agences Régionales d'Hospitalisation (ARH) contrôlant les hôpitaux, élargies avec la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST dite loi Bachelot) à l'ensemble du système de santé par la création des agences régionales de santé (ARS).
197. Cette politique, en matière de santé publique, s'inscrit dans la politique européenne d'austérité. Elle poursuit la mise en place de la loi HPST en passant par la réduction des budgets dans le cadre de loi de financement de la sécurité sociale. Elle contribue à la casse de la fonction publique hospitalière.
198. A Paris, la candidate du PS et les candidats de la majorité municipale, à la place de maire de Paris, proclament haut et fort que l'intérêt des parisiens est leur première préoccupation.
199. Alors pourquoi n'interviennent-ils pas aujourd'hui pour faire stopper le démantèlement de l'Hôpital Hôtel

- Dieu et la casse de l'offre de soins publics ?
200. Alors pourquoi n'interviennent-ils sur les budgets et le plan d'urbanisme locaux pour bloquer les projets au sein du Conseil de Paris ?
201. Alors pourquoi avec les représentants de la majorité municipale dans les conseils et les administrations ne s'opposent-ils pas aux projets de fermetures, de restructurations mis en œuvre par les directions des établissements de santé et de sécurité sociale ?
202. Comment, dans ces conditions, ces candidats de la majorité municipale peuvent-ils rester crédibles dans leur campagne électorale ?
203. Devant cette situation, de plus en plus alarmante pour la santé publique, nous appelons l'ensemble des élus à agir et se mobiliser par des actes forts contre ces projets dévastateurs.
204. La régression de l'offre publique de soins est alarmante, à Paris... Nous devons nous y opposer !
205. A l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, plusieurs hôpitaux ont déjà fermé : Saint Vincent de Paul, Broussais, Laennec et d'autres pourraient l'être entièrement dans un avenir très proche : Fernand Widal, Bichât, Trousseau, Broca...
206. D'autres établissements sont, quant à eux, en pleine restructuration (Trousseau, Lariboisière, Saint-Antoine, Tenon, Pitié-Salpêtrière etc...) pour fusionner dans quatre groupes hospitaliers spécialisés.
207. Le résultat pour les usagers parisiens : l'inégalité d'accès aux soins, des délais d'attente de plus en plus longs dans les services d'urgences déjà saturés, parcours du combattant pour obtenir une consultation, report de prise en charge de soins faute d'offres publiques, les usagers sont contraints d'aller dans des structures privées avec dépassement d'honoraires.
208. C'est dans ce contexte que la CGT lutte contre les démantèlements des hôpitaux à Paris.
209. Les hôpitaux à but non lucratif (instituts mutualiste Montsouris, saint Joseph, des gardiens de la paix et association de santé mentale (psychiatrie 13^e), la maternité des Bleuets, sont en pleines restructurations et/ou se voient imposés des plans de licenciement.
210. La communauté hospitalière de territoire en psychiatrie à Paris sera la première en France et en Europe. Elle sera opposée à l'APHP, sur les services et sur les formations universitaires des médecins. La gestion de ce futur hôpital (5 hôpitaux regroupés en un, 7 000 salariés) sera unifiée.
211. On assiste alors à une vaste restructuration du système de santé français aussi bien public, privé à but non lucratif, privé à but lucratif : tout secteur dit « performant » au sens économique, verra les capitaux privés arriver sous la forme de « groupes de coopération sanitaire » mêlant privé et public.
212. Les secteurs non performants seront soit liquidés (dans le public comme dans le privé), soit pris en charge par l'impôt (l'assistance de l'Etat) ou le caritatif.
213. On voit se mettre en place dans les hôpitaux, depuis une dizaine d'année, une logique d'hôpital entreprise avec un fonctionnement de type industriel où seule la performance économique (lean-management) compte entraînant une souffrance au travail extrême des personnels.
214. Aujourd'hui Marisol Touraine propose de transférer la prise en charge des soins médicaux courants par les mutuelles et non plus par la sécurité sociale !

215. ***Au cours du prochain mandat, la CE de l'UD devra :***

216. - ***poursuivre le travail engagé consistant à favoriser, à organiser la résistance et de passer à l'offensive.***
217. - ***favoriser, dans des groupes de travail, l'union de toutes les composantes (branches de la sécurité sociale, hôpitaux etc...), définir avec la commission exécutive en lien avec les unions locales, les mandats des administrateurs et leurs lignes directrices dans tous les organismes de protection sociale. Elle devra aussi provoquer des réunions avec l'ensemble des conseillers salariés dans les conseils de surveillance.***
218. - ***réfléchir sur la continuité des journées d'études et travailler avec la commission formation syndicale à des modules de formation sur la santé, la santé au travail et la sécurité sociale.***
219. - ***continuer la cartographie des structures de la sécurité sociale (CNAV et agences pôle emploi), travailler avec les syndicats sur la connaissance des élus, des mandats, des équipes d'animation des syndicats. Il va de soi que ce travail devra se faire avec les structures de santé publiques ou privées en lien avec l'USD, l'USAP et le pôle vie syndicale de l'union des syndicats de Paris.***
220. - ***continuer la lutte tous ensemble, tout en définissant des axes forts décidés par la commission exécutive ou les comités régionaux.***
221. - ***définir avec la commission exécutive et l'ensemble des syndicats des axes forts de luttes et d'initiatives, pour empêcher la mise en œuvre des choix du capital et des élus à Paris.***

222. **Pour un droit à la retraite à 60 ans et un bon niveau de pension**

223. Depuis 1993 chaque gouvernement réforme notre système de retraite en imposant systématiquement de nouveaux reculs et un nivellement des droits par le bas.
224. Alors que le gouvernement à majorité socialiste issue des élections de 1981 avait décidé de la retraite à 60

ans, le gouvernement socialiste d'aujourd'hui prolonge et aggrave les reculs successifs mis en œuvre par des gouvernements de droite.

225. Cette réforme allonge la durée de cotisations et remet en cause notre système de retraite par répartition pour toutes les générations établie dans un cadre solidaire et financé par le travail.

226. La CGT est fermement opposée à une réforme qui consisterait par exemple à mettre en place un système de comptes notionnels comme le modèle suédois ou un régime unique par point.

227. ***Le congrès de l'UD CGT de Paris décide de lutter pour :***

228. - ***le retour pour tous à la retraite à 60 ans à taux plein***

229. - ***un départ anticipé avec pension complète dans le cadre de la reconnaissance de la pénibilité***

230. - ***un socle commun de droits et de garanties de haut niveau tout en tenant compte des particularités attachées à chaque régimes de retraite***

231. - ***le maintien de tous les régimes spéciaux et celui des fonctionnaires***

232. - ***la validation des années d'études et des périodes de précarités subies***

233. - ***un taux de remplacement de 75% minimum pour une carrière complète***

234. - ***le retour aux dix meilleures années pour le calcul des pensions du privé***

235. - ***le renforcement des mesures solidaires notamment celles qui concourent à corriger les inégalités femmes – hommes.***

236. **Défense et développement des services publics**

237. **Services publics/fonction publique**

238. Le service public sur notre territoire est un élément essentiel de la qualité de vie et d'égalité entre les citoyens mais aussi un facteur de cohésion sociale. C'est parce que nous militons pour un progrès social profitable à toutes et tous, que le service public fait partie de nos revendications majeures. En étant au cœur des politiques publiques, le service public joue un rôle central dans le développement humain, économique et social.

239. Pourtant, partout, la logique de la rentabilité financière et comptable remplace la notion de services rendus à la collectivité et tourne le dos à l'intérêt général, les services deviennent des marchandises tandis que les usagers (c'est-à-dire les patients, les voyageurs, les privés d'emplois, les élèves et les familles, les contribuables et citoyens, les salariés qui veulent bénéficier d'une formation professionnelle...) deviennent des clients.

240. La MAP (Modernisation de l'Action Publique) est dans la droite ligne de la RGPP (Révision Générale de la Fonction Publique). Elle vise à adapter « l'organisation institutionnelle » de la France à la compétition européenne et mondiale. Cette réorganisation s'inscrit dans le cadre de réduction des dépenses publiques qui génère une dégradation du maillage territorial et de la qualité des services rendus aux usagers et des conditions de travail des professionnels. Ces mesures menacent la Fonction Publique de démantèlement et ouvrent la voie à des privatisations ou externalisations massives.

241. Il s'agit d'imposer la mobilité forcée, de déplacer les agents d'une administration à l'autre en fonction des objectifs de diminution des moyens du service public fixés par la MAP et l'acte III de la décentralisation qui traduisent les plans destructeurs dictés par l'Union européenne au nom de la réduction des déficits publics.

242. Pour satisfaire les besoins sociaux, répondre aux besoins de la population et défendre les valeurs de solidarité, d'égalité de traitement et d'accès sur tout le territoire, lutter contre les inégalités et œuvrer à la cohésion sociale, il faut renforcer le service public.

243. Le patrimoine public (Etat, Ville de Paris, AP-HP, Sécurité Sociale) est soumis aux politiques d'austérité. La vente du siège de l'AP-HP, avenue Victoria, est l'un des exemples emblématiques sur Paris. Le but poursuivi n'est pas seulement de réduire les superficies de travail par agent et de brader le patrimoine mais bel et bien de réorganiser la présence spatiale des services publics et sociaux par un affaiblissement progressif de la capacité d'intervention de la puissance publique au plan social et territorial.

244. Le projet de loi de finances pour 2014 prévoit 3 milliards de prélèvements supplémentaires et moins 14,8 milliards de dépenses publiques. S'il était adopté, les premiers frappés seraient les agents de l'Etat avec une baisse de 1,7 milliards de la masse salariale, une suppression nette de 2 144 emplois et le gel, pour la cinquième année consécutive du point d'indice. Le fonctionnement des services serait lui aussi lourdement affecté (-900 millions) comme celui des opérations de l'Etat (-1,5 milliard) ou les collectivités territoriales (-1,5 milliard).

245. Dans le même temps, le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit 5,5 milliards d'économie : 2,9 milliards sur les dépenses maladie, 1,9 milliards sur les retraites, 0,3 milliard sur le chômage et 0,2 milliard sur la famille.

246. A Paris, le poids des services publics est une des spécificités qui doit être prise en compte par l'UD, d'autant que les élections professionnelles sont prévues en décembre 2014.

247. L'affaiblissement des missions, la désorganisation des services, la perte de sens du travail nécessitent des réponses et propositions communes au niveau de Paris afin de favoriser les mobilisations indispensables à la création d'un nouveau rapport de forces pour le développement du service public.

248. **Le congrès décide :**
249. - **d'agir très concrètement pour mettre de façon permanente en lien et en mouvement les forces de la CGT dans la Fonction publique et les services publics à Paris ;**
250. - **de travailler à des initiatives convergentes pour la défense et le développement des services publics ;**
251. - **d'élargir à tous les services publics les initiatives convergentes entre personnels et usagers en relation avec les unions locales (crèches, poste, hôpitaux, transports, énergie, télécommunications etc.) ;**
252. - **de défendre la conception d'une fonction publique fondée sur le statut général des fonctionnaires dans ses trois versants, qui réponde aux besoins des usagers, et garantisse leurs droits en cohérence avec la conception de la citoyenneté et la démocratie représentative ;**
253. - **de combattre les schémas directeurs de l'immobilier en région (SDIR).**
254. - **de continuer le travail, avec et vers les non titulaires, les hors statuts, pour gagner leur titularisation.**
255. **L'UD de Paris se prononce pour l'arrêt immédiat de la réforme des rythmes éducatifs et pour l'abrogation du décret Peillon.**

256. **Les Partenariats Publics Privés (PPP)**

257. Ils sont présentés par les gouvernements, les collectivités locales et le patronat comme un levier pour le financement des projets publics et l'amélioration des services publics. Ils ne sont en fait qu'un prétexte pour détourner la maîtrise publique des projets et installations collectives et transférer la maîtrise d'ouvrage de la puissance publique vers le secteur privé.
258. Les entreprises privées se font rémunérer très largement leurs investissements et, au final, les projets sont largement plus coûteux pour la collectivité.
259. Les collectivités locales, comme l'Etat, sont sous la pression des banques et, le financement par le marché des investissements publics est nécessairement plus coûteux que le recours à un financement public classique alors que l'argent existe et que l'Etat sait le trouver pour, par exemple, injecter 360 milliards afin de pérenniser les banques et établissements de crédit comme en 2008.
260. Avec les PPP, on rémunère les entreprises privées qui se substituent à la puissance publique, on leur paye des loyers astronomiques pendant des années pour pouvoir utiliser les installations publiques, voire on leur rachète ces installations avec les dettes des entreprises. Mettre les dettes du capital financier à la charge des générations futures serait normal mais investir dans les activités et installations du service public nécessaires au plus grand nombre de citoyens serait immoral !
261. La CGT dénonce donc la logique des « PPP » pour le financement des politiques publiques. La maîtrise publique des investissements et de leur financement ainsi que de leur usage est nécessaire et possible. C'est un choix politique. Les services publics ont besoin d'être développés et renforcés dans une autre logique de financement que celle de la soumission aux contraintes de rentabilité financière qui consacrent le désengagement de l'Etat et des collectivités locales avec, en prime, l'abandon de l'égalité de traitement des citoyens et des fondements d'une société solidaire.
262. Nous voulons imposer une vision résolument alternative à la logique libérale et financière.

263. **Logement – un enjeu revendicatif interprofessionnel**

264. **Situation du logement à Paris en 2010**

265. Nombre de logements	1 355 180	
Logements vacants	90 718	6,69%
Résidences secondaires	101 244	7,47%
Logements dont les occupants sont propriétaires	384 477	28,37%
Logements dont les occupants sont logés à titre gratuit	64 023	4,72%
Logements dont les occupants sont locataires	714 718	52,74%
Dont logements sociaux	198 107	14,6%

Source : Base logement INSEE 2010

266. **Catégories de financement des logements sociaux à Paris**

Catégorie de financement	Montant maximum du loyer au m2	Nombre de logements	%
267. PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)	5,74 €	3 987	1,70%
PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)	6,44 €	150 987	65,80%
PLS (Prêt Locatif Social)	12,57 €	13 437	5,90%
PLI (Prêt Locatif Intermédiaire)	18,17 €	60 970	26,60%
TOTAL		229 446	100,00%

Source : Le parc de logements familiaux gérés par les bailleurs sociaux à Paris

268. La situation du logement en France est de plus en plus préoccupante. Pourtant, cette question est parfois difficile à appréhender dans notre organisation syndicale. Le logement doit être abordé comme un sujet revendicatif à part entière et de manière globale par l'interpro et pas seulement entreprise par entreprise.

269. ***Dans le prochain mandat, l'UD de Paris doit :***
270. - ***travailler à la mise en œuvre concrète des repères revendicatifs confédéraux (fiche 28) ;***
271. ***exiger :***
272. - ***l'exercice du droit de préemption par la Mairie de Paris pour la réalisation des logements sociaux ;***
273. - ***la construction de logements sociaux réellement accessibles aux salariés les plus modestes.***
274. ***En ce sens nous devons demander que la Ville de Paris ouvre des discussions avec les organisations syndicales.***

275. **Transports publics**

276. Un besoin vital à Paris et sa région dans un contexte de hausse continue des transports tous modes confondus en Ile-de-France. Nous parlons de plus de 41 millions de déplacements en Ile-de-France dont plus de 12 millions concernent Paris : 43% de ces déplacements se font en transports collectifs, 34% à pied et 12% en voiture.

277. Quelques pistes de réflexions et d'actions pour les 3 ans à venir, tant au niveau de l'UD qu'en lien avec l'URIF :

- 278. • Faire respecter le droit des salariés et en gagner de nouveau.
- 279. - Prise en charge du coût de transport domicile/travail par l'employeur : depuis le 1^{er} janvier 2009, dans toutes les entreprises, le remboursement de 50% des titres de transports collectifs est un droit et un dû ! Pour autant, nous nous rendons compte que cela n'est pas appliqué dans toutes les entreprises, particulièrement dans les PME et les TPE. Ce remboursement n'est pas négociable sauf sur les modalités, forcément à adapter, aux organisations locales des transports collectifs. C'est 50% du coût propre à chaque salarié qui doit être remboursé : TER, RER, métro, transport urbain et interurbain et location de vélos type « Vélib ». Dans une période où le prix des carburants s'envole et où le pouvoir d'achat est en berne, on comprend que faire appliquer ce droit est un plus pour tous les salariés ne l'ayant pas encore.
- 280. - poursuivre notre action pour un financement à 100% par l'employeur du domicile/travail, sachant que les restructurations d'entreprises se multiplient, se relocalisent en ne prenant en compte que leurs propres intérêts, mais ne se souciant pas ou peu de l'impact que cela a sur les trajets des salariés, la pollution, l'organisation de la ville et de la société ainsi que la santé des salariés et l'intérêt public.
- 281. • L'accès aux transports garanti à tous les retraités
- 282. - Sur Paris, après la modification de la carte Emeraude, la CGT continue d'exiger l'harmonisation pour les huit départements, au niveau régional, de la condition d'attribution du passe Navigo Améthyste valable sur toute l'Ile-de-France sur la base suivante : condition d'âge de 60 ans et gratuité si le montant d'impôt payé est inférieur à 2 028 euros.
- 283. - Pour tous les autres retraités qui ne pourront pas bénéficier de ce dispositif, création d'un nouveau titre de transport demi-tarif sur toute l'Ile-de-France sans condition de ressources et dès 60 ans. Le relèvement de la gratuité pour les retraités.
- 284. • Des infrastructures à la hauteur des enjeux.
- 285. - Doublement du tunnel entre Châtelet et Gare du Nord sur les lignes B et D. Cela appelle des investissements de plus d'un milliard d'euros, somme qui paraît énorme mais qu'il faut mettre en parallèle avec, par exemple, le chiffre d'affaire de la RATP qui, pour la seule année 2012, s'élève à 4,2 milliards d'euros.
- 286. - Le projet Grand Paris est loin de prendre correctement en compte la question du transport de marchandise. En la matière, la Petite Ceinture est un enjeu qui reste capital ! Le véritable poumon de Paris, ce n'est pas une ceinture « verte » mais faire en sorte que les véhicules, plus particulièrement les poids lourds, diminuent car ils sont les principaux émetteurs de Co2 et de fines particules extrêmement dangereuses pour la santé. Le projet de la Mairie de Paris ne répond en rien à ces enjeux ! Ne laissons pas saboter cette infrastructure vitale pour Paris et la proche couronne. Les arrivages et expéditions fait par Fret SNCF à Paris Intra-muros représentaient 20 millions de tonnes en 2007 mais seulement 7 millions de tonnes en 2011. La pollution par les particules représente 80% des journées de fortes pollutions sur Paris en 2011.
- 287. • Financements
- 288. - La CGT exige l'arrêt de la vente des emprises publiques supportant des infrastructures des transports au profit d'opérations de spéculations immobilières (ZAC).
- 289. - De plus, il faut mettre à contribution ceux qui profitent (au sens de faire du profit) des équipements publics et du transport (industrie du tourisme, grande distribution, zone d'hyper concentration de bureaux comme les ZAC) !! La CGT exige de généraliser le versement transports à toutes les entreprises d'Ile-de-France avec le même taux qu'à Paris et la proche couronne. Cela permettrait aussi de stopper les hausses de tarifs qui sont supérieures à l'inflation.
- 290. - La CGT propose la création d'un pôle financier public, le financement des infrastructures publiques devant rester public.

291. - Y compris dans le secteur des transports la CGT réaffirme son opposition aux Partenariats Public Privé (PPP) conduisant à la privatisation des infrastructures, les finances publiques «engraissant» les grands groupes de construction, tout en fabriquant de la dette, pendant des décennies à l'image de l'hôpital Sud Francilien ou d'Orlyval !

292. **Europe / International**

293. Des sujets internationaux et des questions de solidarité nous préoccupent régulièrement. Les guerres, les injustices, la situation des travailleurs sans papiers ou encore des ROMS, nous interpellent. Nous proposons de développer une activité régulière Europe/International/migrations.
294. Depuis quelques années, afin d'augmenter leurs profits, les multinationales délocalisent de plus en plus les activités rentable, toujours sous l'argumentation de nécessité de baisser le « coût du travail ». Cette démarche entraîne la division et la mise en concurrence entre les travailleurs au niveau mondial. En France, nous sommes aussi concernés par la multiplication des sous-traitants qui se transforment eux-mêmes en donneurs d'ordre dans de nombreux pays. Les luttes pour les droits syndicaux, les salaires et l'amélioration des conditions de travail nécessitent une activité coordonnée des salariés des différents pays, entre syndicats des donneurs d'ordre et syndicats des sous-traitants. Des liens existent parfois avec des syndicats parisiens, mais des contacts, par exemple avec les régions capitales européennes, en lien avec l'URIF, sont à reconstruire.
295. Dans un contexte de montée du racisme et de l'extrême droite, leur banalisation par des élus politiques de droite mais aussi du PS, le développement d'une telle activité devient de plus en plus nécessaire.

296. ***Le congrès décide de la remise en place d'un travail collectif en sein d'UD de Paris sur les questions et activité Europe/International en lien avec l'URIF CGT.***

297. **Culture et tourisme social**

298. Nous revendiquons le libre épanouissement des salariés, le droit à choisir, à critiquer, à intervenir. C'est le chemin de l'émancipation. Nous revendiquons l'accès des salariés, des privés d'emplois, des retraités et de leurs familles aux œuvres du patrimoine et de la création artistique et scientifique.
299. Si nous affirmons devoir travailler et impulser à Paris nos revendications pour le droit aux vacances, à la culture, aux sports pour tous, la commission exécutive devra donc se donner les moyens d'avoir un ou une camarade en responsabilité sur ces questions. Nous avons également besoin de reconstruire un stage Eco-CE de haut contenu pour former, sur ces revendications, les élus CGT des comités d'entreprises.
300. Les structures CGT de la région, se sont dotées de l'association « Enpartance ». L'UD décide de s'investir pour faire de cette association un interlocuteur privilégié des élus de comités d'entreprises, des unions locales, des syndicats, au service du droit aux vacances pour tous.

IV. Vie Syndicale

301. **A partir de la réalité du salariat parisien, construire une CGT utile à ses besoins**

302. L'emploi salarié a progressé de 1,6 millions en 2005 à 1,8 millions en 2010 (1 893 443). Récemment nous avons une diminution avec 1 768 103 salariés (Insee, données 2011 provisoires).
303. 91% des emplois, soit 1 510 000 salariés du secteur tertiaire, font de Paris le premier département d'Ile de France dans ce secteur. L'évolution moyenne de l'emploi entre 2006 et 2011 indique que seul le secteur marchand progresse (0,6%). En Ile-de-France, l'emploi salarié dans l'industrie baisse de façon continue depuis 20 ans quel que soit le secteur (- 66 %). En 2010, il ne représente plus que 3,9% à Paris (22,4 % dans la fabrication de textiles, industries de l'habillement, du cuir et de la chaussure). L'Ile-de-France reste néanmoins la première région industrielle française avec 392 000 emplois salariés.
304. Le taux d'activité de l'Ile-de-France est le plus élevé des régions françaises. C'est la seule région où les actifs sont plus nombreux que les inactifs. Son dynamisme économique attire de nombreuses personnes en activité ou en recherche d'emploi : 65,5 % des arrivants sont actifs en 2007. La région est particulièrement attractive pour les cadres et les actifs qualifiés alors qu'après 60 ans, au moment du départ à la retraite, les Franciliens migrent souvent vers d'autres régions.
305. A Paris, on peut considérer que les salariés ICTAM représentent 59% des salariés parisiens soit 903 520 salariés, dont 44% de femmes.
306. Cela signifie que nombre de salariés parisiens sont soumis à de fortes tensions et contradictions sur leur lieu de travail, pris entre la marteau et l'enclume, du fait de leur position d'encadrant. Cela signifie aussi qu'un nombre important de salariés parisiens se sont vu imposer une structure de rémunération comportant une part variable significative d'où des revendications spécifiques. Dans le même sens, le fait de cotiser à l'AGIRC, ainsi que l'existence du forfait-jours (selon le vieil adage « les cadres n'ont pas d'horaires »), donnent lieu à des campagnes en direction de ces catégories.
307. De nombreuses grandes entreprises (banques, franchises,... services publics) disposent d'un important réseau d'agences, de points de vente... au sein même de la capitale. Par ce biais, ces entreprises pourvoient un nombre important d'emplois dans la capitale.
308. Cependant, 81% du nombre total d'établissements ont moins de 5 salariés et ceux-ci totalisent 11% de l'ensemble des emplois.
309. Paris présente une offre particulièrement importante dans les administrations publiques non marchandes, du

fait de son statut de capitale mais aussi de la nécessité de répondre aux besoins de la population « présente » (touristes d'affaires et de loisir, étudiants, employés...) qui vient s'ajouter à celle qui y réside. Ainsi sont présents la plupart des ministères, la Cour d'Appel de Paris, plusieurs établissements de la Préfecture de Police... ainsi que de l'administration territoriale (Région, Département, Ville de Paris), de nombreux grands établissements ou organismes publics administratifs dont 17 hôpitaux, 6 universités, le CNRS, la Caisse des Dépôts et Consignation.

310. La fonction publique représente 19 % des emplois de la capitale. L'importance de l'emploi public à Paris résulte essentiellement de la concentration des effectifs de la fonction publique d'Etat qui occupent 49 % des postes du secteur public. Emplois, par ailleurs, plus qualifiés que dans les deux autres fonctions publiques (territoriales et hospitalières).

311.	Structure de l'emploi public parisien	(chiffres 2010)
312.	Fonction publique d'Etat : 191 000	
313.	FPT : Ville et Département : 68 544 agents	
314.	51 240 : titulaires	
315.	4 604 : agents contractuels	
316.	17 304 agents précaires (près du tiers de l'effectif)	
317.	10 000 vacataires,	
318.	1 400 contrats aidés	
319.	700 assistantes maternelles	
320.	600 assistantes familiales,	
321.	FPH 51 458 personnels hospitaliers	
322.	Sages-femmes et personnels non médicaux des établissements de soins publics	46 958 ETP

323. Au nom de la liberté d'entreprendre, de l'individualisme, de la mise en compétition, en concurrence, toutes les formes de dérèglementation deviennent la règle de toutes les réformes. Dans cette période, la CGT première organisation syndicale a une responsabilité particulière dans la bataille qu'elle mène face aux intentions patronales et gouvernementales.

324. **Renforcer la CGT à Paris : un enjeu prioritaire**

325. Même si au cours des 3 dernières années la CGT Paris a vu son nombre d'adhérents progresser de 5 000, nous n'en sommes pas à une CGT recueillant massivement l'adhésion du salariat parisien.

326. Notre poids et notre représentativité reposent sur notre nombre d'adhérents mais aussi sur nos résultats obtenus tant aux élections nationales que dans les entreprises.

327. Il nous faut donc mener de concert, un travail sur ces deux axes (nombre d'adhérents et élections) pour nous développer et gagner un renforcement qui nous permette d'être encore plus représentatif, et donc pris en compte, pour stopper ce cycle de régression sociale et d'obtenir de meilleurs salaires, de nouvelles protections, de meilleures conditions de travail, des emplois pour tous....

328. Les résultats des élections professionnelles et prud'homales donnent du poids aux exigences et revendications portées par la CGT.

329. La CGT entend poursuivre cet effort au-delà des élections et créer les conditions pour que le syndicalisme et la négociation collective prennent toute leur place auprès de ces salariés. Forts de ces résultats, ceux-ci peuvent compter sur la présence de la CGT pour agir avec eux en faveur de nouvelles conquêtes sociales. Ils les appellent aussi à prendre toute leur place dans la mobilisation en rejoignant la CGT.

330. Les élections TPE nous ont permis d'aller au devant des salariés de ces entreprises par une campagne dynamique qui a favorisé l'implication des organisations CGT de la capitale. Nous devons poursuivre ce travail afin de pouvoir nous implanter dans ces entreprises où la syndicalisation n'est pas toujours facile. Pour cela nous devons analyser nos difficultés d'implantation et travailler un plan de syndicalisation pour organiser les salariés des toutes petites entreprises. Cela ne pourra se faire qu'avec une réflexion approfondie sur les enjeux et sur la structuration syndicale à mettre en place pour permettre à ces salariés de s'organiser, de revendiquer, de négocier collectivement des droits.

331. Une réflexion doit être menée à propos de l'impulsion et de la coordination qui permettraient la poursuite de l'activité syndicale grâce à la continuité de l'adhésion. En effet, nous constatons une perte significative d'adhérents après leur départ en retraite.

332. Cette question doit être travaillée avec l'ensemble des organisations qui composent l'UD CGT de Paris afin d'œuvrer à une véritable continuité syndicale.

333. Le syndicat est l'organisation de base de la CGT qui doit permettre à chaque syndiqué de participer et d'agir dans la CGT, de faire progresser sa situation dans un cadre collectif en portant les revendications dans et hors de l'entreprise. Il doit offrir le cadre de syndicalisation nécessaire pour les salariés dans toutes leurs diversités.

334. ***Le congrès décide de mettre en place de manière interprofessionnelle toutes les réflexions et concertations qui permettront les structurations les plus adaptées et les plus efficaces selon les réalités et problématiques rencontrées dans chaque profession. Il s'agit pour nous de définir notre présence, de faire face à des enjeux territoriaux et de contrer les stratégies patronales.***

335. Il est fondamental qu'aucun syndiqué ne soit « isolé » dans la CGT.

336. Avec la création du Syndicat Départemental CGT des privés d'emploi et précaires de Paris, la CGT s'est doté d'un outil qui doit permettre d'aider et d'organiser les 160 000 demandeurs inscrits à Pôle Emploi Paris.

337. Il nous faut développer l'activité syndicale des privés d'emploi en étroite collaboration avec les syndicats, les professions, les unions locales par le maintien des sections syndicales d'arrondissement et par la création de nouvelles bases.

338. **Le congrès décide :**
339. - ***l'élaboration d'un plan de syndicalisation parisien en lien avec les syndicats et les unions locales ;***
340. - ***de mettre en débat la structuration de la CGT à Paris pour avoir une implantation au plus près des salariés ;***
341. - ***de développer une action spécifique en direction des salariés des TPE ;***
342. - ***de travailler la question de la continuité syndicale à Paris pour les retraités comme pour les privés d'emploi ;***
343. - ***de tout mettre en œuvre pour gagner l'adhésion des privés d'emploi à la CGT ;***
344. - ***de s'adresser aux jeunes afin qu'ils se syndiquent, s'intègrent à la vie syndicale et y prennent des responsabilités.***

345. **Gagner les élections professionnelles**

346. Fin 2014 auront lieu les premières élections professionnelles dans les trois versants de la fonction publique. L'importance de présence des administrations et des services de la fonction publique, fait que le résultat parisien pèsera particulièrement. C'est la première fois que l'interpro est appelé à participer clairement à la réussite des élections dans la fonction publique. Sans se substituer aux syndicats et fédérations, l'UD CGT Paris doit aider à créer la dynamique entre les administrations et services qui aboutissent à un vote massif CGT. Les élections dans la fonction publique d'Etat et Hospitalière de 2011 nous ont permis d'expérimenter une action commune qui peut nous servir de base pour aller plus loin dans les initiatives inter-fonction publique.
347. De même la question des élections professionnelles doit être prise à bras le corps. Nous devons être en mesure dans chaque organisation de la capitale d'aller négocier les protocoles pré électoraux, de présenter des candidats dans un maximum d'entreprises, de mener des campagnes électorales dynamiques, pour faire progresser la CGT à Paris.

348. ***Le congrès s'engage donc à développer un axe de travail sur les élections professionnelles notamment par la mise en place de formations sur les élections (négociation, campagne électorale, tenue des élections, rédaction des PV...).***
349. ***Le mandat à venir doit être l'occasion de creuser de façon significative l'écart avec les autres organisations syndicales de la capitale pour amplifier la bataille des idées, faire valoir nos revendications et construire un rapport de forces efficace et permanent.***

350. **Politique financière et administration de l'UD**

351. Aujourd'hui et demain, des moyens financiers au service de l'activité interpro.
352. Trois leviers sont possibles, agir sur les trois est une nécessité.
353. La cotisation est notre principale recette, garant de notre indépendance. Avec le pôle vie syndicale et l'ensemble des syndicats de l'union, s'orienter vers une véritable syndicalisation de masse, sans oublier la bataille du triptyque : 1% - PAC- passage actif-retraité et l'enjeu des 12 timbres.
354. La mutualisation des forces : dans le précédent mandat nous avons proposé cette démarche en particulier dans le secteur des photocopieurs-duplicopieurs ; elle ne remet pas en cause l'autonomie des structures mais elle rassemble les moyens de négociation. Aujourd'hui si toutes les structures disent connaître les enjeux, les pratiques du passé freinent encore. Il s'agit pour les trois ans qui viennent de passer du dire au faire. La CGT unie représente une véritable force financière auprès de fournisseurs.
355. Le travail collectif, la politique financière nécessite un travail précis avec l'ensemble de l'UD. Une maîtrise des salaires avec une politique des cadres ambitieuse. La poursuite du travail revendicatif auprès de la Mairie de Paris sur les moyens en locaux et l'aide aux organisations syndicales. Un lien plus pertinent entre le responsable politique financière, la CFC et les trésoriers des structures parisiennes (unions locales et syndicats).
356. La commission exécutive sortante décide d'inscrire dans le rapport financier proposé au congrès, la modification de la part territoire dans la cotisation des syndiqués parisiens.

357. **Formation**

358. Deux chartes, celle de la vie syndicale et celle des élus et mandatés, engagent la CGT à une formation massive des syndiqués, des élus et mandatés. La qualité de vie syndicale, la continuité syndicale, le renforcement, la démocratie syndicale,... et au final l'efficacité des luttes revendicatives en dépendent.
359. Les péripéties de la vie, de la vie syndicale, conduisent à être la tête dans le guidon. Et pourtant, rien ne remplacera ce moment privilégié que constitue le stage de formation syndicale. Prendre le temps d'être en situation d'apprendre dans un cadre favorable et interactif : cela se prépare, s'anticipe, se décide avec détermination.

360. ***Afin d'assurer une formation de masse et de qualité, le congrès décide :***
361. - ***continuer à travailler à ce que des plans de formation soient établis à l'UD et dans les ULs ;***
362. - ***travailler à l'actualisation des modules de formation et à la création de nouveaux stages (ou***

- journées d'étude) en fonction des besoins ;*
363. - *faire en sorte d'augmenter le nombre de camarades aptes à intervenir dans les stages, et à ce qu'ils soient formés à la pédagogie active préconisée par la CGT ;*
364. - *faire de la formation syndicale un enjeu collectif, animée par une commission qui coordonnera différents groupes de travail ;*
365. - *créer les conditions d'une gestion efficace des dossiers de stage ;*
366. - *prendre des dispositions en vue de mesurer les effets de la formation syndicale sur la qualité de vie syndicale, sur les luttes, sur la politique des cadres syndicaux. En ce sens, assurer un suivi des camarades qui ont suivi des stages, procéder à des évaluations à froid, à des retours d'expérience.*

V. Droits Libertés et Actions Juridiques

367. Partant des difficultés rencontrées par le secteur juridique, à savoir les batailles autour de l'activité juridique qui ne sont portées, dans la majorité des cas, que par les camarades directement impliqués dans les mandats concernés, limitant ainsi le rapport de forces pourtant indispensable, il nous faut réfléchir à comment faire pour que les structures de la CGT s'emparent réellement des enjeux sur les grands dossiers impactant les droits des salariés et des enjeux autour du conseil de Prud'hommes. Ou encore pour s'approprier et faire nôtres les revendications pour l'amélioration du statut et des moyens des conseillers du salarié ou des défenseurs syndicaux. L'activité juridique est étroitement liée à l'activité revendicative et vient la renforcer. Elle doit être prise en compte dans l'action syndicale quotidienne.
368. Il nous paraît également indispensable de mener une grande réflexion sur la défense individuelle. L'absence de statut et de moyens donnés au défenseur syndical font que nous avons de grandes difficultés pour créer une équipe de défenseurs syndicaux qui pourraient venir en appui aux ULs ou aux professions qui en ont besoin. Et pourtant, la demande est grandissante. Enormément de salariés poussent la porte de la CGT pour faire valoir leurs droits. Nombreux sont ceux qui n'ont pas les moyens de se payer l'aide d'un avocat. Sur Paris, faisons-nous le choix de les aider ? Si oui, sommes-nous en capacité de le faire et de le faire correctement ? Nous devons mener une véritable réflexion pour répondre à l'augmentation des sollicitations.

369. **Le congrès décide :**
- *de poursuivre la réflexion sur la défense individuelle ;*
 - *de porter avec l'ensemble des structures de la capitale les revendications de la CGT pour les mandats de conseiller du salarié, conseiller prud'homme et défenseur syndicale ;*
 - *d'améliorer l'aide à la connaissance des textes et de leur application ;*
 - *de mettre tout en œuvre pour créer les conditions afin que les structures professionnelles et interprofessionnelles s'impliquent d'avantage dans les batailles concernant l'activité juridique ;*
 - *de continuer de développer l'activité juridique au service des camarades du secteur public ;*
 - *de continuer de travailler activement à lutter contre la répression syndicale.*
 - *d'exiger du législateur un dispositif plus protecteur pour les représentants du personnel et un renforcement des moyens (crédits d'heures, frais de déplacement) syndicaux et ceux des salariés non mandatés pour qu'ils puissent participer à la vie syndicale dans l'entreprise.*

370. Conseil des Prud'hommes

371. Concernant les élections prud'homales, nous savons que celles-ci, initialement prévues fin 2013, sont repoussées au plus tard fin 2015. Les arguments avancés unilatéralement par la Direction du Travail sont tous en opposition avec le suffrage universel : *trop cher, trop peu de votants, trop compliqué à organiser....* Les Conseils de Prud'hommes, leur mode de fonctionnement, unique en Europe, avec des juges prud'homaux élus au suffrage universel, sont remis en cause.
372. Au-delà du mode d'élection, la situation de la juridiction prud'homale sera examinée, dans le cadre d'une réflexion relative aux juridictions du XXI^e siècle, lancée par la ministre de la justice en février 2013. Plusieurs pistes sont d'ores et déjà avancées : l'échevinage (juge professionnel avec assesseur salarié/employeur), conclusions écrites obligatoires (mort de l'oralité), présence obligatoire d'un avocat....
373. Les élections prud'homales intéressent les salariés, les organisations syndicales, le patronat, le gouvernement : elles revêtent un caractère politique important. Elles sont donc un élément constitutif du rapport de forces.
374. Face à la gravité de la situation qui consiste, au nom de l'ultralibéralisme, à démunir les salariés de toute protection il est indispensable que toute la CGT soit à l'offensive et pas seulement par le biais des conseillers prud'homaux.

375. **Le congrès décide :**
376. - *de s'opposer par tous les moyens à la remise en cause des conseils de prud'hommes ;*
377. - *de s'inscrire pleinement dans la campagne confédérale sur le sujet ;*
378. - *de faire siennes et porter les revendications CGT pour améliorer l'accès à la justice pour tous et pour le bon fonctionnement des conseils de prud'hommes ;*

379. - **de mener pleinement la campagne prud'homale en 2015.**

VI. Communication

380. La densité de l'activité à Paris, que ce soit en terme de luttes, de revendications à porter, le nombre de syndicats, d'unions syndicales et d'unions locales impliquent d'avoir une communication pertinente, forte et réactive. Les prochaines élections professionnelles et interprofessionnelles impliqueront également la réalisation de plans de communication.
381. Des réflexions ont déjà été entamées sur la manière d'articuler l'ensemble des supports de communication : le PV du bureau de l'UD, le Travailleur Parisien, les infos UD, le site internet et la page Facebook.

382. ***Le congrès décide de poursuivre ces réflexions afin de décider des modifications nécessaires dans l'objectif de mieux identifier le contenu et à qui on s'adresse.***

383. Un travail reste, également, à poursuivre afin de tenir à jour les contacts presse et à donner encore plus d'échos à nos communiqués de presse.
384. L'ensemble de ces activités nécessite donc un renforcement du pôle communication, ce d'autant plus que les supports tendent à se multiplier.

VII. Activité CGT en direction des Ingénieurs-Cadres-Techniciens

385. Les ICT font partie du monde du travail ; ils subissent au même titre que les autres catégories de salariés l'exploitation capitaliste. De plus, comme ils sont en grand nombre à Paris, le renforcement de la CGT à Paris passe évidemment par une progression de la CGT dans les catégories ICT. C'est une évidence au regard de la mesure de la représentativité syndicale, notamment dans le privé où la CGT peine souvent à présenter des listes de candidats dans les second et troisième collèges, aux élections CE/DP/DUP.
386. Mais l'enjeu ne se pose pas seulement en termes d'audience électorale. Il s'agit surtout, à partir de leur spécificité forgée par la réalité du travail, d'être actif sur le terrain revendicatif. Les thèmes fondamentaux du mouvement syndical (salaire, temps de travail, conditions de travail), trouvent une déclinaison spécifique chez les ICT. Lorsqu'ils sont encadrants, leur position entre le marteau et l'enclume nécessite une approche syndicale que l'UGICT-CGT a particulièrement travaillée depuis de nombreuses années.

387. ***Le Congrès décide d'un plan d'action, mené par la Commission Départementale UGICT conjointement avec toute la CGT à Paris, tenant en 6 axes :***

388. ***Syndicalisation : Travailler en priorité en direction des unions locales afin de présenter la CD comme structure d'aide et en particulier sur la syndicalisation, mettre en place une ou des actions spécifiques. Ceci devant également déboucher sur la construction de collectifs interprofessionnels UGICT dans les ULs.***
389. ***Aller au contact des bases parisiennes : Poursuite de la délocalisation des réunions de la CD sur un site, permettant le cas échéant de coupler notre réunion avec une distribution de tracts, une rencontre avec les salariés et les camarades du site, une réunion thématique ainsi qu'une participation ouverte à la réunion elle-même de la CD.***
390. ***Tisser des liens en vue d'un travail régulier avec les Conseillers prud'homaux encadrement. Ceci est indispensable, d'une part dans la perspective des prochaines élections et d'autre part l'analyse du contentieux dans la section encadrement qui nous renseigne sur le vécu des ICTAM et doit aider aux campagnes revendicatives spécifiques.***
391. ***Poursuite de l'effort de formation syndicale et aussi mise en place d'un espace d'échanges autour des anciens stagiaires.***
392. ***Poursuite de l'effort d'information et de communication : site internet et compte twitter, publications et journées d'échanges.***
393. ***Renforcement de la Commission Départementale : actuellement composée de camarades représentant en partie la diversité des métiers et secteurs d'activité de Paris mais, malheureusement, peu disponibles pour bâtir un plan d'actions pour les années à venir et en particulier pour nous répartir les contacts avec les syndicats UGICT ou UFICT du département et les ULs afin d'être au plus près des syndiqués. Pour soutenir et exercer une action efficace, il serait pertinent d'étoffer l'équipe d'animation-coordination de la Commission Départementale.***

VIII. Union Syndicale des Retraités-es

394. La CGT doit tout faire pour que chaque section et chaque syndiqué soit en possession des tracts de la CGT, son UCR (tracts, rapports, infos). Cela passe par une meilleure organisation de nos collectifs locaux, l'élargissement de collectifs dans les unions locales ainsi que le lien avec des sections liées à l'entreprise (ex.

- PTT, EDF, cheminots, banques, Sécurité Sociale).
395. La prise en compte réelle de la continuité syndicale s'organise avec les sections d'actifs, bien avant les départs. Actuellement dans les professions, on perd en moyenne 7 syndiqués sur 10. Dans la période, alors que les départs en retraite sont de plus en plus nombreux, les effectifs des retraités CGT baissent à Paris en : 3 280 en 2010, 3 175 en 2011 et 3 044 en 2012, soit une baisse de 4 % que l'on retrouve au plan national. Autre anomalie : de nombreux retraités CGT restent chez les actifs (25 000) où ils assument souvent des responsabilités importantes (UL, UD, juridiques).
396. On note que les retraités sont plus mobilisés pour les grandes initiatives que les actions spécifiques retraites, ce qui est un vrai problème. Il nous faut travailler à leur participation, à notre façon et en étant visible en tant que retraités aux différentes actions proposées par les différentes structures de la CGT.

- | | |
|------|--|
| 397. | Le congrès décide : |
| 398. | - de travailler à la continuité syndicale pour renforcer l'activité USR ; |
| 399. | - de valoriser les expériences des camarades, nos aînés. |

400. Pour le courant de l'année 2014, nous aurons à préparer notre congrès UCR à St Etienne ainsi que notre congrès départemental courant mai. Nous avons aussi à tisser des liens plus étroits avec l'UD, même si pour la première fois, un membre du Bureau de l'USR est également membre du Bureau de l'UD. Avec par exemple, une meilleure coordination des groupes de travail de l'UD, avec ceux de l'USR sur les grandes questions de santé, logement, salaire, transport, service public. Autre tâche, la prise en compte par les retraités organisés dans leur section d'entreprise, de leur activité dans leur lieu de vie. Car nous avons un besoin urgent d'une vision plus claire des aspects revendicatifs partout. Nos anciens patrons nous doivent de l'argent (ex. PTT, plus de téléphone gratuit...). De plus, nous devons bien mesurer que nous n'avons pas les mêmes revendications et aspirations à 60 ans, 70 ans ou 80 ans.
401. On voit également apparaître un phénomène important, celui de la cohabitation de plusieurs générations, l'enfant au chômage, les petits enfants, les familles recomposées... Souvent le retraité est le seul à avoir un revenu fixe dans la famille. Avec le développement de la précarité, du chômage, les retraités peuvent gagner plus que des jeunes, ce qui pèse sur les revendications de revalorisation des retraites.
402. Développer nos liens dans le domaine associatif (notre présence au CODERPA), ou dans d'autres instances doit nous permettre d'être reconnus. Nous ne pouvons ignorer certaines assemblées de quartier ou de ville ; elles sont utiles à la population et peuvent aussi avoir des positions positives. Il y a beaucoup à faire mais il convient aussi de pouvoir vivre sa vie tout en militant en tant que retraité.

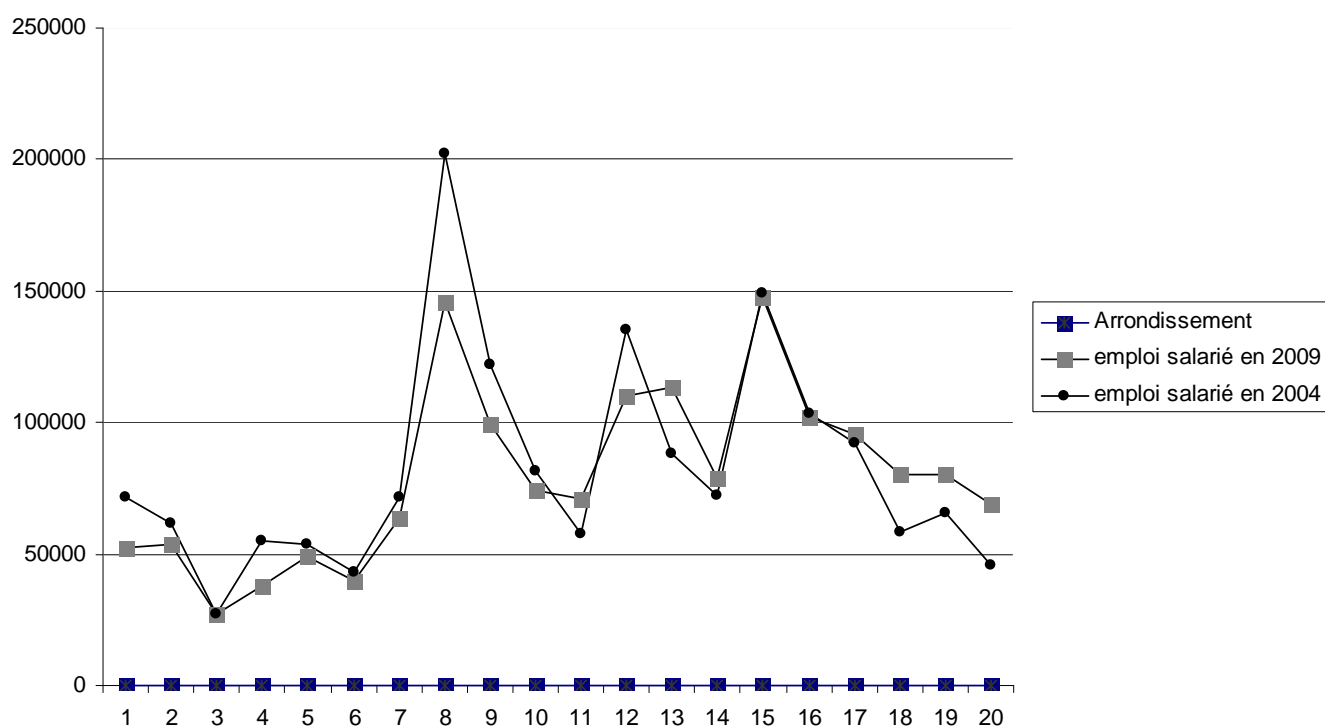
IX. Structures auxquelles l'UD participe

403. **INDECOSA-CGT Paris**
404. Outre la pérennité des permanences, et pourquoi pas la création de nouvelles, il est surtout important de faire connaître aux syndiqués parisiens leur association de consommateurs. Les coups portés sur le pouvoir d'achat de nos camarades, fragilisant leur vie quotidienne rendent nos permanences de plus en plus nécessaires. Le collectif envisage de proposer des formations aux responsables syndicaux et aux instances représentatives du personnel afin de mieux les informer et ainsi les armer pour aider leurs collègues. (Complémentaires santé, surendettement...).
405. **AEFTI**
406. La CGT et l'AEFTI sont convaincues qu'il est primordial de pratiquer la langue du pays dans lequel on vit, on travaille. C'est en effet un prérequis pour ne pas être tributaire d'un tiers dans les démarches administratives, trouver un emploi, envisager une formation qualifiante. Cela va dans le sens de l'égalité des droits entre français et immigrés. C'est ce à quoi œuvre l'AEFTI Paris, devenue AEFTI Ile-de-France, depuis 1971.
407. La lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme reste un combat actuel, un combat majeur qui nécessite une augmentation du financement par les organismes collecteurs agréés et par les pouvoirs publics.
408. L'AEFTI est disposée à participer à la réflexion et à conseiller sur les plans de formation dès lors qu'elle est sollicitée. L'UD de Paris, les syndicats qui la composent, les UL, et les comités d'entreprise dans lesquels la CGT a des élus, ont un rôle déterminant à jouer, en informant, en sensibilisant, en accompagnant les salariés concernés jusqu'à ce qu'ils accèdent à ces formations.

Emploi salarié (2004-2009) par arrondissement

(source : Insee 2010 – derniers chiffres officiels disponibles)

Arrondissement	emploi salarié en 2009	emploi salarié en 2004
1	52 446	71 300
2	53 911	61 800
3	26 920	27 400
4	37 803	54 800
5	48 946	53 400
6	39 749	43 100
7	63 711	71 300
8	145 778	202 000
9	99 191	122 200
10	74 026	81 700
11	70 953	57 800
12	110 068	135 000
13	113 223	88 300
14	79 038	72 400
15	148 066	149 400
16	102 359	103 300
17	95 716	92 200
18	80 371	58 400
19	80 397	65 600
20	69 048	45 800
Total Paris	1 592 425	1 657 200



Syndiqués Paris par arrondissement

UNIONS LOCALES	FNI			TIMBRE		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
PARIS*	972	650	520	10183	6641	3129
PARIS 01ER ARRT	3019	2874	1483	24041	23080	5157
PARIS 02EME ARRT	1061	1096	680	9102	9722	3449
PARIS 03EME ARRT	2853	3197	2316	24302	26726	9665
PARIS 04EME ARRT	4484	4428	3099	38264	39636	14036
PARIS 05/06 EMES ARRT	1161	1232	961	10987	10810	4436
PARIS 07EME ARRT	1115	1100	403	9828	10942	1837
PARIS 08EME ARRT	1958	1759	843	16631	16062	3815
PARIS 09EME ARRT	2087	1319	865	14495	11907	3801
PARIS 10EME ARRT	6958	6878	4153	61551	60127	24974
PARIS 11EME ARRT	931	950	537	9646	8511	2404
PARIS 12EME ARRT	2931	2785	1767	26433	24408	6256
PARIS 13EME ARRT	4262	4429	2674	35134	37633	10458
PARIS 14EME ARR	2074	1937	1336	20710	18594	8185
PARIS 15EME ARRT	1924	1909	769	18561	16205	4286
PARIS 16EME ARRT	835	1124	458	7100	10046	1844
PARIS 17EME ARRT	1523	1562	949	13763	12197	5022
PARIS 18EME ARRT	1086	992	419	10311	8690	1775
PARIS 19EME ARRT	1357	1303	869	12879	12428	3742
PARIS 20EME ARRT	1118	1148	563	9868	10154	3117
Total général	43709	42672	25662	383787	374518	121390

La Forte disparité des différentes unions locales s'explique par l'enregistrement sur Cogetise de certaines unions syndicales sur les territoires.

COMPARATIF DE DATE A DATE ETAT DU 7/10/2012 AU 07/10/2013

AU 07/10/2012

AU 07/10/2013

2013

FNI		TIMBRES	
2011/2012	2012/2013	2011/2012	2012/2013
42 693	24 015	371 773	132 933
42 672	25 662	374 518	121 390
-21	1 647	2 745	-11 543

* Syndiqués qui ne sont pas rattachés à une union locale.

Syndiqués Paris par profession

FEDERATIONS	FNI			TIMBRE		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
AGRO AL	428	677	281	3490	6363	1624
CHEMINOTS	3313	3277	2358	31640	31969	12093
CHIMIE	376	272	30	3703	1749	228
CNPE	167	140	25	1257	897	95
COMMERCE	6195	6122	3513	48001	49042	7371
CONSTRUCTION	601	390	99	4175	2997	703
EQUIP	228	242	38	2470	1914	184
FAPT	2481	2314	2096	26365	22189	9693
FERC	2501	2478	1814	23484	23990	7728
FILPAC	2303	2175	1035	17002	17261	4577
FINANCES	1886	1659	779	19687	15337	5648
FNME	870	693	333	7576	5931	1976
FSPBA	1750	1828	966	17848	16433	5244
INTERIMAIRE	50	16	5	221	133	16
JOURNALISTES	250	234	1	1241	699	1
MARINS		8			12	
METAUX	233	265	155	2448	2377	1142
ORGA SOCIAUX	1536	1417	968	14168	13920	5694
POLICE	220	240	106	2166	1987	1166
PORTS ET DOCKS	1745	1822	74	4778	6113	332
PROF VENDE	127	80	65	827	257	376
SANTE	4115	3959	2878	38803	37214	10874
SERV PUB	4515	4583	3762	38483	42955	16229
SOC ETUDES	577	601	91	5274	5777	399
SPECTACLE	1669	1761	755	13954	14372	2799
THC	201	137	78	1475	1243	538
TRANSPORTS	3803	3709	3139	37268	35876	23064
TRAV ETAT	291	292	172	2854	3019	1250
UCR	85	67	34	860	620	262
UGFF	1192	1216	12	12258	11872	84
VERRE CERAM	1			11		
Total général	43 709	42672	25662	383787	374518	121390

La syndicalisation chez les ICT et les retraités

STRUCTURES	FNI			TIMBRE		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
UGICT à Paris	6897	6341	814	64668	53740	1758
Moyenne des Timbres par carte	9.38	8.48	2.16			
USR Paris	3176	2892	774	32709	28799	2418
Moyenne des Timbres par carte	10.30	9.96	3.12			

Moyenne de timbres par carte

ETAT DU 11/04/2012 AU 11/04/2013				
	FNI		TIMBRES	
	2011/2012	2012/2013	2011/2012	2012/2013
AU 11/04/2012	36 621	6 661	282 159	9 323
AU 11/04/2013	35 764	5 262	268 751	8 452
Différentiel	-857	-1 399	-13 408	-871

Montant moyen du timbre syndical

ANNEES	2011 (clos)	2012 (Non-clos)	2013 (Non-clos)
Montant moyen du timbre syndical	9,45 €	9.92 €	NC

Document d'orientation

4 - 5 - 6 décembre 2013